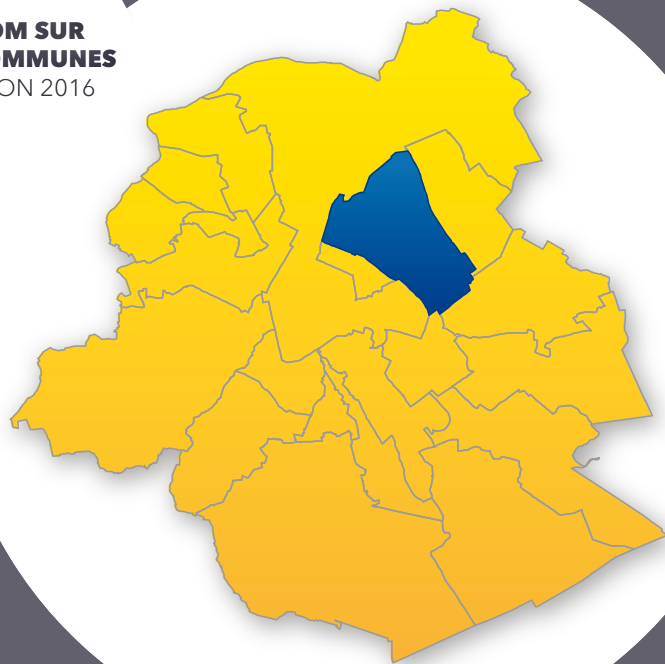




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

SCHAERBEEK



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

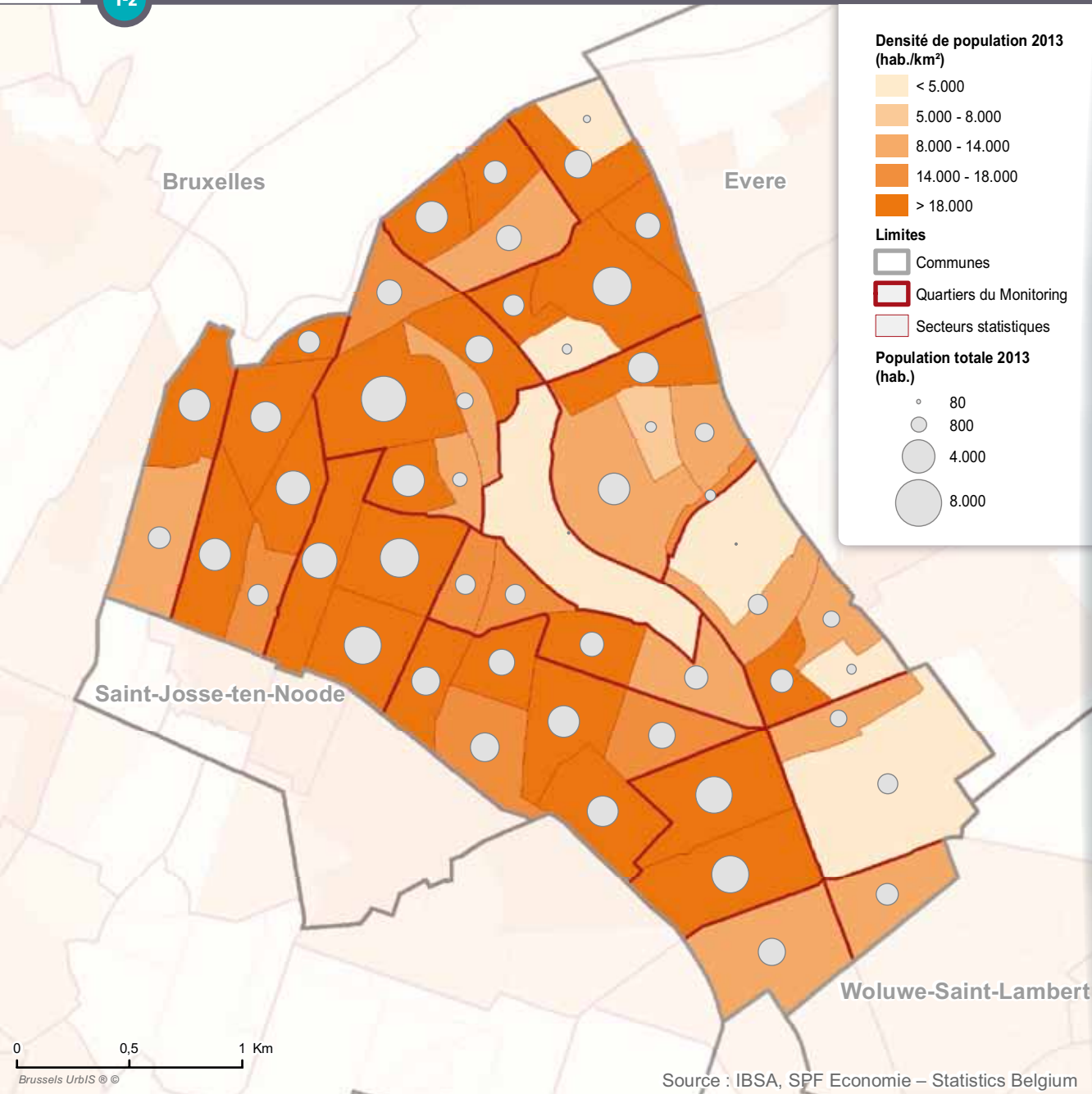
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Schaerbeek.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. SCHAEARBEEK ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4
2. POPULATION	11
2.1. Évolution et mouvement de la population	11
2.2. Structure par âge et sexe	12
2.3. Nationalités	14
2.4. Ménages	15
3. PETITE ENFANCE	16
3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	16
3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	16
4. ENSEIGNEMENT	18
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	18
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	19
4.3. Retard scolaire	20
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	21
5.1. Position socioéconomique de la population	21
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	22
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	23
5.4. Travailleurs à temps partiel	23
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	24
6.1. Emploi intérieur	24
6.2. Entreprises	25
6.3. Évolution 2006-2013	26

7. REVENUS	27
7.1. Revenus fiscaux	27
7.2. Personnes vivant avec une allocation	30
7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	31
8. FINANCES COMMUNALES	32
8.1. Indicateurs clés sur les finances communales	32
8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	32
8.3. Investissements	34
9. LOGEMENT	35
9.1. Caractéristiques du parc de logements	35
9.2. Parc de logements sociaux	37
9.3. Loyers et prix de ventes immobilières	37
10. SANTÉ	38
10.1. Santé des nouveau-nés	38
10.2. État de santé général	40
GLOSSAIRE	43
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	47
POUR EN SAVOIR PLUS	48

1-2

Densité de population par secteur statistique, Schaerbeek, 1^{er} janvier 2013

La **densité de population** à Schaerbeek (16 097 habitants/km²) est élevée sur l'essentiel du territoire, malgré quelques variations entre les **secteurs statistiques** 1-2. La commune a un caractère principalement résidentiel. On y trouve certains noyaux commerciaux dynamiques et, par endroit, des marques de son passé industriel. La commune se caractérise par un mélange de quartiers multiculturels, de quartiers populaires et de quartiers plus nantis.

La **structure paysagère et urbanistique** de Schaerbeek est variée et présente une topographie particulière qui est déterminée par les vallées de la Senne et un de ses affluents, le Maelbeek (voûté depuis longtemps), ainsi que du Roodebeek (appelé aussi le ruisseau « Josaphat »).

La commune peut être globalement divisée en quatre parties : le bas de Schaerbeek à l'ouest³, le haut de Schaerbeek⁴, le quartier de la gare de Schaerbeek et le quartier Helmet.

Bas de Schaerbeek

Cette partie de la commune est située dans la **première couronne** entre le canal et la ligne de partage des eaux du Molenbeek et du Maelbeek qui longe en amont la chaussée de Haecht. Le bas de Schaerbeek se compose de trois quartiers populaires : le Quartier Brabant et Chaussée de Haecht, très densément peuplés) ainsi que le Quartier Nord, moins densément peuplé et abritant la gare de Bruxelles-Nord, ainsi que des hautes tours de bureaux et quelques espaces verts (dont le parc Gaucheret). L'espace compris entre Saint-Josse-ten-Noode et le parc Josaphat était le premier à s'urbaniser autour de l'ancien noyau villageois, avec en son centre l'église Saint-Servais. Cette zone était donc déjà largement urbanisée dans l'entre-deux-guerres. Ces quartiers plus anciens n'ont

³ Le bas de Schaerbeek fait ici référence aux quartiers Chaussée de Haecht, Quartier Nord et Quartier Brabant.

⁴ Le haut de Schaerbeek fait référence ici aux quartiers Colignon, Terdelt, Josaphat, Gare Josaphat, Parc Josaphat, Dailly, Plasky, Reyers, Georges Henri et Porte de Tervuren.

pas conservé leur vocation bourgeoise initiale. Des marques du passé industriel sont en revanche visibles aujourd'hui.

Une grande partie du bas de Schaerbeek se caractérise par une présence importante de personnes de nationalité étrangère. C'est au cours de l'entre-deux-guerres que l'on constate les premières arrivées de populations immigrées. Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'immigrés (en grande partie issus du bassin méditerranéen à ce moment-là) augmente fortement, en particulier dans certains quartiers qui sont progressivement désertés par la population belge. Les populations immigrées se retrouvent progressivement concentrées dans les quartiers où leur faible pouvoir d'achat leur permet de vivre et où les propriétaires acceptent de leur louer des logements (de moins bonne qualité). Aujourd'hui encore, les personnes issues de l'immigration plus récente se retrouvent souvent dans ces quartiers, qui font partie du **croissant pauvre** de la Région.

Les rues du bas de Schaerbeek sont très animées, notamment la rue de Brabant – une rue commerçante très fréquentée et cosmopolite – ainsi que les abords de la place Liedts et de la chaussée de Haecht. Cette partie de la commune attire également les étudiants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur artistique fréquentant l'école Sint-Lukas/LUCA. À noter par ailleurs que la rue d'Aerschot est marquée par la présence de la prostitution.

Cette partie de la commune abrite un parc de logements varié comptant de nombreuses habitations plurifamiliales et beaucoup de grands immeubles. Depuis les expropriations réalisées dans les années 1960 dans le cadre du plan Manhattan et la démolition du vieux quartier qui s'en est suivie, le Quartier Nord est dominé par les tours de bureaux et attire chaque jour de nombreux navetteurs. La densité de bureaux y est en effet très élevée.

Depuis le début des années 1990, de nombreux **projets urbains** ont été lancés, notamment dans le cadre des contrats de quartier (associant commune et Région) ou via des fonds fédéraux (Beliris ou Politique des grandes villes). Entre 1997 et 2015, 10 contrats de quartier ont été mis en œuvre à Schaerbeek, dont 9 dans les quartiers du bas de Schaerbeek et de la gare de Schaerbeek, et un dans le quartier Helmet. Dans le cadre des contrats de quartier, des investissements ont été réalisés dans l'espace public, les infrastructures sociales, le logement et, dans une moindre mesure, dans le tissu économique et social.

Sous l'effet de la pression démographique, le nombre de **logements** a augmenté dans le bas de Schaerbeek, notamment dans le cadre de plusieurs projets de constructions et de rénovations (privés ou publics). Il s'agit de projets de taille variable, parfois de

relativement grande envergure comme dans le Quartier Nord à proximité de la place Gaucheret. De manière générale, cette partie de la commune connaît toujours de nombreuses transformations d'habitations unifamiliales et reconversions, en particulier dans le Quartier Brabant. De nouveaux logements pour étudiants sont par ailleurs développés autour de l'école supérieure d'art. Notons que dans la rue d'Aerschot, une dizaine d'immeubles d'angle délabrés ont été rénovés.

Dans le quartier Nord, des **tours de bureaux** ont encore été construites et rénovées à partir du début des années 2000, et l'aménagement de surfaces commerciales est notamment prévu dans la rue d'Aerschot.

En termes d'**infrastructures publiques**, des investissements ont été consentis ces dernières années dans le bas de Schaerbeek : une nouvelle maison de repos et deux nouveaux centres culturels ont vu le jour, sans oublier la rénovation et la construction d'écoles et d'infrastructures sportives.

Dans le domaine de la **mobilité** et de l'**espace public**, des investissements ont été mobilisés pour le réaménagement des espaces publics et des nœuds de mobilité locaux (place Liedts, place Gaucheret, rue Rogier et rue Gaillait, construction d'une passerelle piétonne à la place verboeckhoven, ...). Pour les prochaines années, la réalisation de la ligne de métro Nord est notamment prévue - qui devra améliorer la liaison entre le centre de la ville (place Rogier) et l'aéroport en desservant également la gare de Bordet - ainsi que la poursuite de l'aménagement de l'arrêt RER de la gare de Schaerbeek. Bien que la plus grande partie de la zone stratégique de Schaerbeek-Formation ne soit pas située sur le territoire de la commune, le redéveloppement mixte de cette zone - qui attirera de nouvelles activités économiques et de nouveaux habitants - aura un impact important sur les quartiers environnants de Schaerbeek.

Haut de Schaerbeek

Le haut de Schaerbeek s'est urbanisé dans les années 1930 et après la Seconde Guerre mondiale. Cette partie est composée par des quartiers mixtes et plus nantis⁵ abritant essentiellement des habitations unifamiliales et des petits immeubles de rapport. La densité du bâti et celle de population y sont généralement inférieures à celles observées dans le bas de Schaerbeek, à l'exception du quartier Dailly. Les espaces verts y sont relativement présents et la plupart des quartiers abritent des bâtiments de l'architecture Art Nouveau et Art Déco.

5 Les quartiers plus nantis sont Plasky, Porte de Tervueren (à cheval sur Schaerbeek, Bruxelles, Woluwe-Saint-Lambert et Etterbeek) et Georges Henri (à cheval sur Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert).

Dans cette partie de la commune, ces dernières années, la **construction de logements** a été moins intense que dans le bas de Schaerbeek, excepté quelques projets de grande envergure, pour la plupart privés, comme les projets Media Gardens le long de la chaussée de Louvain (282 logements de taille moyenne), Lambermont Gardens dans le quartier Terdelt et la reconversion de la caserne Dailly (89 appartements de luxe). Les pouvoirs publics ont investi dans la réalisation d'une centaine de logements dans le quartier Reyers. De nombreux investissements ont également été consentis en faveur des **infrastructures publiques**, dont une nouvelle caserne de pompiers à l'hôpital Paul Brien, la construction de l'un des plus grands complexes sportifs de la Région bruxelloise, la rénovation du stade et de la piscine ainsi que la rénovation et la construction d'écoles et de crèches. Dans le cadre de la **mobilité**, il a été notamment procédé au réaménagement du boulevard Lambermont et de l'avenue Louis Bertrand, un nouveau tunnel ferroviaire entre Schuman et Josaphat a été construit, et le quartier Terdelt a été transformé en zone résidentielle.

Dans le haut de Schaerbeek, le **redéveloppement à grande échelle** de deux sites est prévu dans les prochaines années : le développement du site ferroviaire Josaphat, récemment assaini (+1 800 logements, espace vert, bureaux, écoles ...) et la rénovation de l'espace Reyers 'RTBF-VRT' (quartier mixte avec un pôle média important). Les travaux ont commencé par la démolition du viaduc Reyers, qui devrait permettre d'améliorer la jonction entre Schaerbeek et l'autoroute de Liège. Dans le domaine de la mobilité, le réaménagement de la place Meiser et de la chaussée de Louvain sont notamment à l'agenda.

Le quartier autour de la gare de Schaerbeek

Ce quartier résidentiel est situé entre le boulevard Lambermont, la gare de Schaerbeek et l'avenue Demolder. Les larges avenues et places avec des espaces verts confèrent à une partie du quartier un caractère aéré. Les squares situés le long de l'avenue Huart Hamoir forment les espaces verts de la zone. Le parc de logements se compose de nombreuses maisons de maître, souvent en location. Le quartier de la gare est en pleine transformation et est densément peuplé. Récemment, la gare et la place Princesse Elisabeth ont été rénovées, un musée et un hôtel y ont ouvert leurs portes et quelques avenues ont été réaménagées.

Helmet

Le quartier animé d'Helmet est le second noyau villageois historique de Schaerbeek, lui aussi déjà largement urbanisé dans l'entre-deux-guerres. Ce quartier présente des spécificités propres, notamment de par la présence de son centre commercial local important. Il fait partie de la **deuxième couronne** du nord-est mais est aussi densément

peuplé. Le parc de logements est mixte, mélange de petites maisons de rangée, d'habitations bel-étage, de logements sociaux et d'immeubles d'appartements de hauteurs variées qui ont été construits pendant et après l'entre-deux-guerres. Le long de la chaussée de Helmet, on trouve davantage de maisons de maître. Dans le cadre du contrat de quartier durable Helmet (2010-2014), des investissements ont été consentis en vue de la rénovation d'une dizaine de logements, de la construction d'infrastructures collectives, et du réaménagement de l'espace public des principaux axes de transit, carrefours et places du quartier, en accordant une attention particulière aux usagers faibles.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

La commune de Schaerbeek est située à cheval sur la **première** et la **deuxième couronne** (au-delà du boulevard Lambermont). Une partie relativement importante du **parc de logements** y est ancienne : près de la moitié des logements ont été construits avant 1919 (une proportion plus élevée qu'à l'échelle de la Région).

On recense 4 **logements sociaux** pour 100 ménages à Schaerbeek, une proportion plus faible qu'à l'échelle de la Région (7 pour 100). Cependant, certains quartiers présentent un ratio plus élevé de logements sociaux (plus de 20 %), comme Reyers, Quartier Nord et Terdelt, la seule cité-jardin de la commune. Schaerbeek compte au total 2 255 logements sociaux, parmi lesquels on retrouve à la fois des habitations unifamiliales et des immeubles d'appartements. Ces logements se retrouvent en grande concentration dans le Quartier des Fleurs et la Cité de l'Olivier (qui a servi de modèle pour la création de la Cité Hellemans dans les Marolles), avec ses maisons jumelles disposées en face à face.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

La temporalité de l'urbanisation de Schaerbeek se marque par le fait que la population atteint un premier point culminant en 1950 (125 000 habitants). La population de la commune a ensuite diminué. À partir du début des années 1990, la population recommence à augmenter à Schaerbeek et dépasse, en 2011, le chiffre de 1950. Entre 2005 et 2015, la population schaarbeekoise a crû de 19 %, un rythme légèrement supérieur à celui de la Région, mais moins élevé que celui observé dans les communes d'Anderlecht, de la Ville de Bruxelles ou de Molenbeek-Saint-Jean. Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Schaerbeek compte officiellement 131 030 habitants, soit 11 % de la

population régionale. Schaerbeek est l'une des trois communes bruxelloises (avec la Ville de Bruxelles et Anderlecht) avec une population qui dépasse les 100 000 habitants.

La proportion de **jeunes** dans la population est particulièrement importante à Schaerbeek : un peu plus d'un habitant sur quatre a moins de 18 ans. À l'inverse, les personnes âgées de 65 ans et plus (un habitant sur dix) sont moins représentées qu'à l'échelle de la Région. Schaerbeek est l'une des communes les plus jeunes de la Région, avec un âge moyen de 34,7 ans en 2015. Les jeunes sont plus présents dans les quartiers du bas de Schaerbeek, le quartier de la gare et le quartier Helmet. Les personnes âgées sont quant à elles plus représentées dans le haut de Schaerbeek.

La part des personnes isolées au sein des ménages (42 %) est inférieure à celle de la Région, et nettement plus importante dans le sud et l'est de la commune. La part des **familles avec enfants**, parmi lesquelles on retrouve une proportion importante de ménages de grande taille, est supérieure à la moyenne régionale. Ces ménages sont plus présents dans les quartiers situés à l'ouest et au nord de la commune.

Les personnes de **nationalité étrangère** représentent 35 % de la population à Schaerbeek. En comparaison avec la Région, les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne, de Turquie et – dans une moindre mesure – d'Afrique sont surreprésentés au sein de la population de nationalité étrangère dans la commune. En 2015, les Marocains restent les plus représentés, suivis des Bulgares, des Français, des Roumains, des Polonais et des Turcs. Avec Saint-Josse-ten-Noode, l'est de Schaerbeek (le long de la chaussée de Haecht) forme le centre historique de la communauté turque en Région bruxelloise. Entre 2005 et 2015, le nombre de Marocains et de Turcs a diminué, tandis que le nombre de ressortissants des pays ayant récemment adhéré à l'Union européenne (Bulgarie, Roumanie et Pologne) a connu une forte augmentation dans la commune. Enfin, les nombres de Français, d'Espagnols et de Guinéens sont également en hausse à Schaerbeek.

Profil socio-économique

Située à cheval sur la **première** et la **deuxième couronne**, la commune de Schaerbeek se caractérise par une population au profil socio-économique diversifié. Elle abrite surtout des ménages issus de la classe populaire et de la classe moyenne. Le revenu moyen des habitants y est inférieur à celui de Région. Les **revenus** sont, en outre, nettement plus bas dans le nord-ouest de la commune, où réside en grande partie la population en précarité. La situation est moins défavorable dans l'est et le sud-est de la commune, où les ménages de la classe moyenne sont plus représentés.

La proportion de la population qui vit avec un revenu de remplacement (à l'exception des pensions) ou une allocation d'aide sociale est plus élevée à Schaerbeek qu'au niveau de la Région. La part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** ou de l'**équivalent** dans la population de 18-64 ans a, par ailleurs, augmenté plus rapidement dans la commune qu'à l'échelle régionale. En 2014, une personne de 18-64 ans sur quinze est concernée. En outre, près d'un tiers de la population est bénéficiaire de l'**intervention majorée pour l'assurance soins de santé** à Schaerbeek. Ce pourcentage atteint près de 40 % pour les jeunes et les personnes âgées de 65 ans et plus.

Le **taux d'activité** à Schaerbeek est légèrement supérieur à la moyenne régionale pour les hommes et légèrement inférieur pour les femmes. Le faible taux d'activité pour les femmes est plus prononcé dans les quartiers situés à l'ouest du parc Josaphat dans le bas de Schaerbeek. Le taux d'activité des jeunes (15-24 ans) est en revanche plus élevé à Schaerbeek qu'au niveau de la Région (à l'inverse de celui des 50-64 ans).

Le **taux de chômage** à Schaerbeek (un peu plus d'un quart de la **population active**) est supérieur à la moyenne régionale, tant pour les hommes que pour les femmes. Parmi les jeunes (15-24 ans), il est de 40 %. Il existe également d'importantes disparités entre les quartiers, le chômage étant plus répandu dans le bas de la commune (à l'ouest et au nord du parc Josaphat) qu'au sud et à l'est. Notons que le **taux d'emploi** est plus bas à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale, en particulier pour les femmes. En outre, la part des femmes travaillant à temps partiel est supérieure à la moyenne régionale.

En termes d'**emploi intérieur**, la part des **postes de travail** de fonctionnaires à Schaerbeek est nettement supérieure à la moyenne de la Région, en cohérence avec la présence importante des administrations publiques dans la commune (Quartier Nord en particulier). Le secteur de l'information et de la communication est également fortement représenté (un quart des postes), principalement du fait de la présence de l'opérateur de télécommunications Proximus et d'entreprises de radio et télévision comme la RTBF ou la VRT.

Plus d'un quart des **enfants** naissent dans des ménages sans revenu du travail à Schaerbeek.

Malgré une certaine augmentation sur les 10 dernières années, le taux de couverture en milieu d'**accueil de la petite enfance** reste bas à Schaerbeek, avec à peine une place pour quatre enfants (de moins de 3 ans). Les différences au sein de la commune sont très importantes, le taux de couverture étant plus élevé dans les quartiers situés à l'est et à l'ouest du parc Josaphat et dans l'extrémité sud de la commune que dans le bas de Schaerbeek où il est particulièrement faible, là où la présence de jeunes enfants et de familles précarisées est la plus importante.

En termes d'**enseignement**, les élèves du secondaire qui résident à Schaerbeek suivent, en proportion, plus fréquemment l'enseignement professionnel, et moins l'enseignement général par rapport à la moyenne régionale. Le retard scolaire des élèves schaerbeekois fréquentant le secondaire est un peu plus prononcé : 31 % des filles et 35 % des garçons ont au moins deux ans de retard scolaire.

Les **loyers et le prix de l'immobilier** sont en moyenne plus bas à Schaerbeek qu'au niveau de la Région. La proportion de logements occupés par leur propriétaire (38 %) est similaire à celle de la Région.

La situation sociale des Schaerbeekois a des répercussions sur les **finances communales**. En 2011 et 2012, la commune était confrontée à des budgets en déficit. Les dotations régionales constituent la source la plus importante de recettes à Schaerbeek, le rendement de l'impôt des personnes physiques (IPP) et du précompte immobilier étant inférieur à celui de la moyenne des communes bruxelloises.

La santé des habitants

Globalement, la situation en matière de santé des habitants de Schaerbeek est proche de la moyenne régionale. L'**espérance de vie** des Schaerbeekois est, en effet, similaire à celle observée au niveau de la Région. Notons tout de même que, pour les femmes, la couverture du dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus est légèrement inférieure à celle de la Région.

La santé dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé.

ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune de Schaerbeek.

Croissance démographique

Schaerbeek fait partie des communes bruxelloises qui contribuent largement à la **croissance démographique** régionale. Un rajeunissement important est enregistré dans la commune, qui compte de nombreuses familles avec enfants, contribuant au rajeunissement de la structure d'âge de la commune. Cette situation implique de nombreux défis en termes d'infrastructure publique, d'offre de logements adaptés, mais également d'offre de milieux d'accueil pour la petite enfance, d'enseignement et de formation.

Précarité et dualisation

Une frange importante de la population se trouve dans une situation de précarité, en particulier dans la partie nord-ouest de la commune. Cette population est plus fréquemment touchée par le chômage et occupe des emplois moins rémunérés. La question de la qualification se pose problème de diverses manières. En effet, le profil moins qualifié et de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Il est certain que les jeunes font aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important. Outre la question de l'orientation et des niveaux de qualification, d'autres facteurs comme des problèmes de maîtrise du français et du néerlandais ou encore de discrimination à l'embauche peuvent contribuer à l'insertion difficile des jeunes sur le marché de l'emploi.

La situation peut apparaître comme plus favorable dans le sud-est de la commune, où la **population active** est largement constituée par la classe moyenne. Cependant, la situation sur le marché de l'emploi d'une partie de ces résidents tend à se fragiliser. Par ailleurs, les flux migratoires internes se caractérisent notamment par des arrivées de personnes en provenance du **croissant pauvre**.

La question du logement et des infrastructures

La précarité financière d'une partie de la population se traduit également dans ses conditions de **logement**, particulièrement dans les quartiers du nord-ouest où le bâti est ancien et ce, tant dans le parc résidentiel privé que social. En outre, le parc de logements sociaux est très limité à Schaerbeek alors que la part de ménages inscrits pour une demande de logement social est importante. Les bâtiments, de par leur

âge, ne rencontrent pas facilement les normes actuelles, en particulier dans le cas des maisons transformées en appartements. Ce parc immobilier obsolète implique des coûts de maintenance élevés et la concentration des groupes les plus vulnérables dans ce segment saturé du marché de la location représente un enjeu important.

Dans le sud de la commune, la présence croissante des cadres internationaux, réinvestissant dans le patrimoine attractif constitué par les maisons bourgeoises, n'est pas sans créer des tensions sur le marché du logement.

Politique de rénovation urbaine et mobilité

Les projets de **rénovation urbaine** avec, notamment, le développement des sites Josaphat et Reyers, posent la question l'accompagnement de ces opérations, entre autres en termes d'afflux de nouveaux habitants. Il s'agit notamment de faire bénéficier ces développements et les infrastructures qui les accompagnent, d'une manière ou d'une autre, non seulement aux nouveaux habitants mais aussi à ceux qui sont déjà en place. Il s'agit aussi d'anticiper la hausse du foncier accompagnant ces opérations pour éviter une précarisation accrue d'une frange significative de la population.

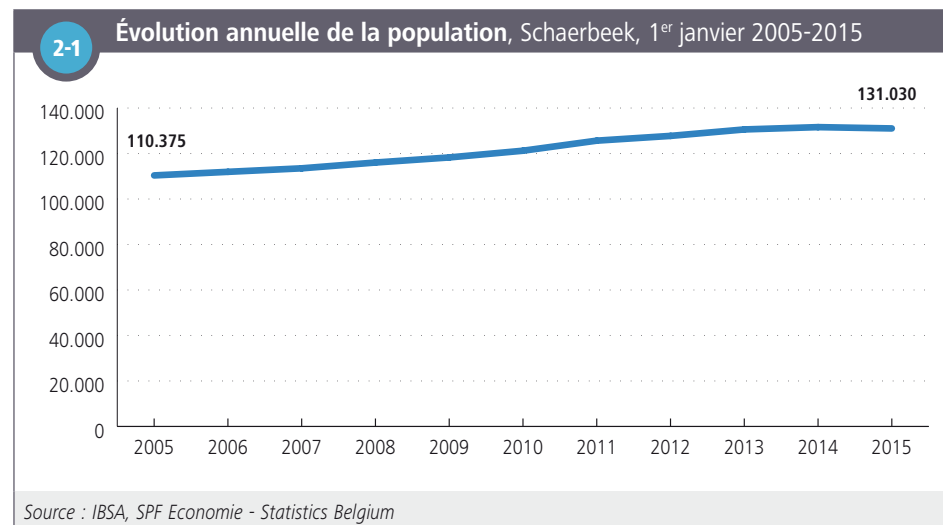
En outre, de nombreux travaux d'infrastructure à grande échelle sont prévus dans le domaine de la **mobilité** au cours des prochaines années à Schaerbeek (arrêt du RER, métro Nord, viaduc ferroviaire dans le Quartier Nord). Certains de ces projets nécessiteront des solutions provisoires dans l'attente de leur réalisation à long terme, afin de garantir aux différents quartiers de la commune une accessibilité aux transports en commun. L'un des défis consistera à veiller, en collaboration avec les nombreux partenaires impliqués, à ce que ces projets s'intègrent dans une politique globale ; la recherche de solutions novatrices pour éviter les éventuelles expropriations revêt une importance cruciale à cet égard.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Schaerbeek compte officiellement 131 030 habitants ²⁻¹, soit 11 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est très élevée (16 097 personnes au km², contre 7 282 à l'échelle de la Région).

Entre 2005 et 2015, la population de Schaerbeek a augmenté de 19 %, soit un rythme légèrement supérieur à celui enregistré au niveau régional (+17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,7 % à Schaerbeek (contre 1,6 % en Région bruxelloise). On note toutefois une stagnation de la population dans la commune depuis 2013.



En 2014, la population à Schaerbeek a même légèrement baissé (-0,4 %) tandis que la population à l'échelle régionale a continué à croître (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international ²⁻².

2-2 Mouvement de la population

	Schaerbeek		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances (2014)	2.436	18,6 ‰	18.514	15,8 ‰
Décès (2014)	769	5,9 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	1.667	12,7 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-3.013	-22,9 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	837	6,4 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	-574	-0,4 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,7 %		1,6 %

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium
 Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population apparaît nettement plus élevé à Schaerbeek (13 ‰) qu'à l'échelle régionale (8 ‰), du fait à la fois d'un **taux de natalité** plus élevé et d'un taux de mortalité plus bas (en lien avec sa structure d'âge jeune, cf. infra). Schaerbeek compte parmi les communes bruxelloises qui présentent les soldes naturels (en proportion de la population) les plus élevés.

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Schaerbeek, car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge venues s'installer à Schaerbeek (8 524) est largement inférieur au nombre de personnes ayant quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (11 537) en 2014. Ce solde négatif est, en proportion de la population, deux fois plus important à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale en 2014.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Schaerbeek (5 186) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer à l'étranger (4 349)⁶. Ce solde international positif (en proportion de la population) est en revanche moins élevé qu'à l'échelle régionale en 2014.

Cette année-là, l'important solde migratoire interne négatif a compensé les soldes naturel et migratoire international positifs, impliquant donc un léger recul de la population totale.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune de Schaerbeek est l'une des plus jeunes de la Région bruxelloise. Un quart de la population a moins de 18 ans dans la commune en 2015, soit une proportion supérieure à celle de la Région. La population compte en outre, à l'instar de la Région, près de deux tiers d'adultes d'âge actif (18-64 ans). La part de la population de 65 ans et plus (10 %) est, en revanche, plus faible qu'à l'échelle régionale (13 %).

Entre 2005 et 2015, la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population a diminué, au profit à la fois de la part des jeunes de moins de 18 ans et de celle de la population d'âge actif **2-3**.

	2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1^{er} janvier 2005 et 2015							
	Schaerbeek				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	27.090	24,5	33.484	25,6	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	70.149	63,6	84.612	64,6	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	13.136	11,9	12.934	9,9	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	110.375	100,0	131.030	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

En 2015, l'âge moyen à Schaerbeek est de 34,7 ans, soit l'un des plus bas de la Région bruxelloise. Il faut toutefois souligner de fortes disparités au sein du territoire communal, l'âge moyen étant nettement plus bas au nord-ouest qu'au sud-est de Schaerbeek.

Au niveau communal, le **coefficient de vieillissement** est nettement inférieur à celui de la Région, du fait de la faible proportion de personnes âgées et la proportion importante de jeunes de moins de 18 ans dans la commune. Le **ratio de dépendance** est proche de celui de la Région, car la proportion relativement importante de jeunes contrebalance la faible proportion de personnes âgées. Le **coefficient de séniorité** est légèrement plus bas dans la commune qu'au niveau régional, traduisant une part plus faible de personnes très âgées (80 ans et plus) au sein de la population de 65 ans et plus. Enfin, comme dans la majorité des communes bruxelloises, les hommes sont minoritaires. Leur proportion dans la population est toutefois légèrement plus élevée qu'à l'échelle régionale : le **rapport de masculinité** est de 98 hommes pour 100 femmes dans la commune, contre 95 pour 100 au niveau de la Région.

Entre 2005 et 2015, à l'instar de la majorité des autres communes bruxelloises, un rajeunissement de la population est observé à Schaerbeek : l'âge moyen a diminué dans la commune, en lien avec la baisse du nombre et de la part des personnes de 65 ans et plus dans la population. Cela se traduit également par une baisse du **coefficient de vieillissement** au cours de cette période **2-4**.

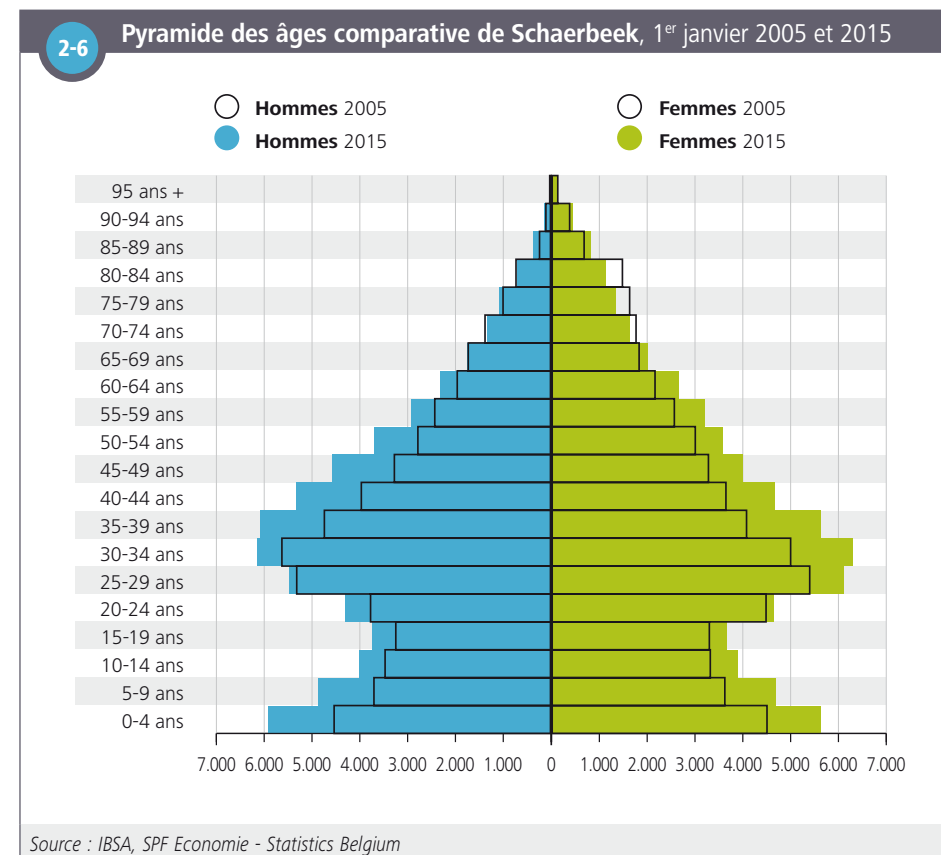
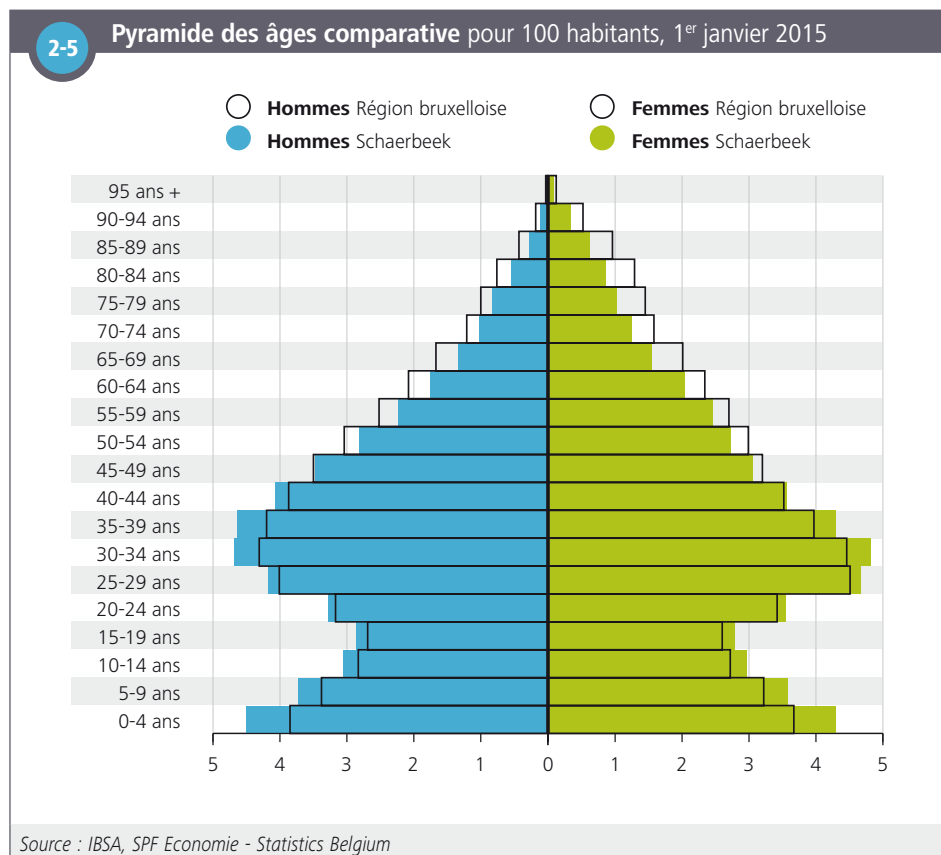
2-4	Indicateurs de structure de la population, 1^{er} janvier 2005 et 2015			
	Schaerbeek		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	35,5	34,7	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	34,2	33,9	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	36,6	35,5	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	48,5	38,6	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	57,3	54,9	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	28,8	29,0	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	96,1	97,8	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

6 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** 2-5 illustre le fait que les femmes de plus de 45 ans et les hommes de plus de 50 ans sont proportionnellement moins présents à Schaerbeek qu'au niveau régional, à l'inverse des personnes plus jeunes. En particulier, les adultes entre 30 et 40 ans et les très jeunes enfants sont surreprésentés dans la commune. À noter que l'**indice conjoncturel de fécondité** à Schaerbeek est proche de celui de la Région bruxelloise (2,1 contre 1,9 à l'échelle régionale).

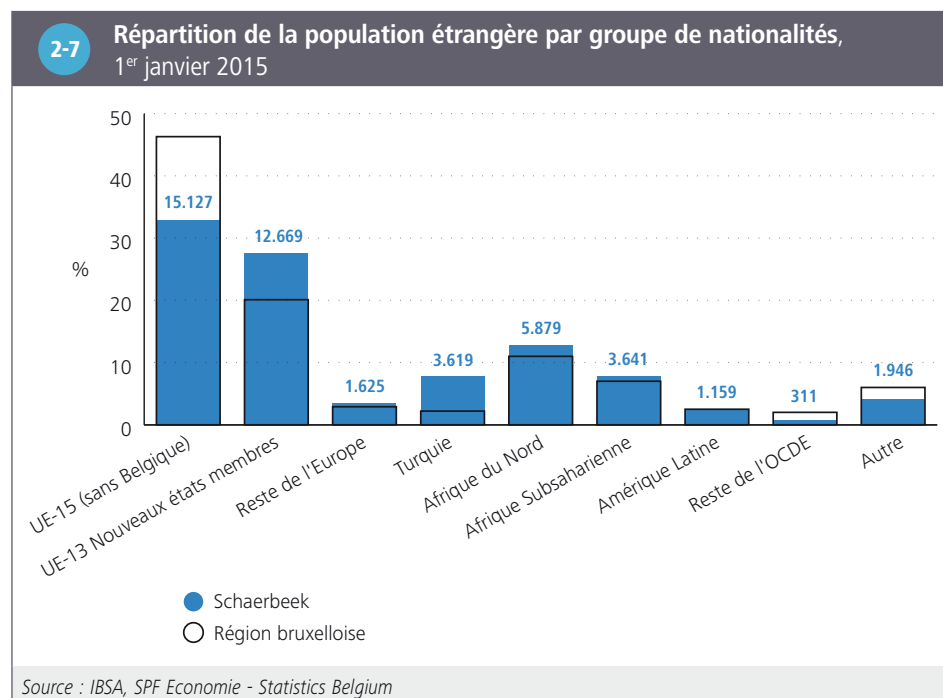
L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** 2-6 témoigne de la croissance marquée du nombre de jeunes enfants (en particulier les moins de 10 ans) et de la population d'âge actif (surtout autour des 30 et 40 ans) dans la commune.



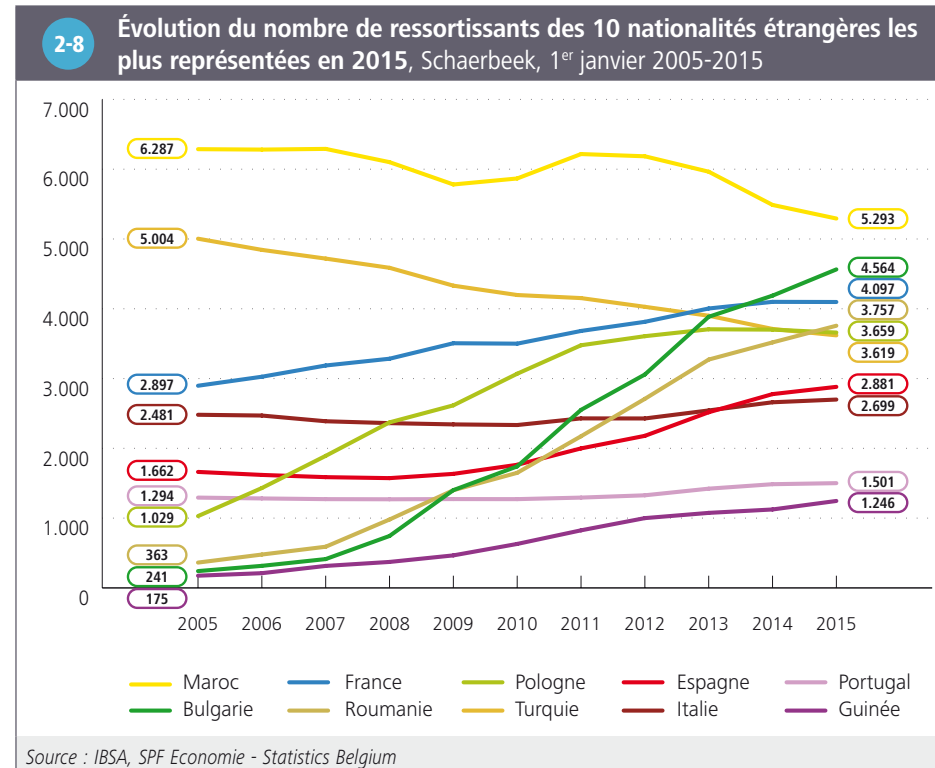
2.3. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2015, 45 976 personnes, soit 35 % de la population schaarbeekoise, ont une **nationalité** étrangère - une proportion similaire à celle de la Région.

Parmi les Schaarbeekoïses de nationalité étrangère, 33 % sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15), 28 % des nouveaux États membres de l'UE (UE-13), 13 % d'Afrique du Nord, 8 % de Turquie et 8 % d'Afrique Subsaharienne. Les ressortissants des nouveaux États membres et de la Turquie sont nettement surreprésentés dans la population étrangère à Schaarbeek en comparaison avec la situation régionale, de même (mais dans une moindre mesure) que les ressortissants d'un pays africain. À l'inverse, les ressortissants de l'UE-15 et du reste de l'OCDE⁷ sont fortement sous-représentés au sein de la population de nationalité étrangère à Schaarbeek **2-7**.



La population étrangère à Schaarbeek est très diversifiée. Au sein de celle-ci, les Marocains restent les plus représentés dans la commune en 2015, suivis par les Bulgares et ensuite par les Français, les Roumains, les Polonais et les Turcs **2-8**.



Le nombre de Bulgares, de Roumains et de Polonais a augmenté de façon remarquable ces dernières années dans la commune. L'augmentation de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et plus tard de la Bulgarie et de la Roumaine (en 2007), impliquant d'une part une régularisation d'un certain nombre de personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres. Depuis 2013, une stagnation du nombre de Polonais est observée de manière générale en Région bruxelloise, pouvant être liée à des **migrations circulaires** plus importantes. Cette stagnation s'observe depuis 2011 à Schaarbeek. Si les Polonais sont relativement dispersés dans la Région, les Roumains se retrouvent plus concentrés dans plusieurs communes au niveau du **croissant pauvre**, tandis que les Bulgares sont, quant à eux, hyperconcentrés aux abords de la chaussée de Haecht, dans les communes de Schaarbeek et de Saint-Josse-ten-Noode⁸.

⁷ Cette catégorie comprend les pays suivants : Australie, Canada, Corée du Sud, États-Unis, Japon et Nouvelle-Zélande.

⁸ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

En parallèle, le nombre de Marocains et de Turcs, qui représentaient les personnes de nationalité étrangère de très loin les plus présentes à Schaerbeek en début de période, indique une tendance à la baisse dans la commune. Les Marocains et les Turcs sont surtout présents à l'ouest de la commune, au niveau du **croissant pauvre** (Quartier Brabant et Quartier Nord notamment).

On constate par ailleurs une augmentation du nombre de Français et d'Espagnols à Schaerbeek. De manière générale, les ressortissants de l'Europe des 15 sont essentiellement localisés au sud-est de la commune (place Plasky, rue Linthout, etc.). Enfin, une croissance significative du nombre de Guinéens est observée dans la commune entre 2005 et 2015.

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Schaerbeek compte 55 879 ménages privés, soit 5 711 ménages de plus qu'en 2005. En considérant les ménages selon leur taille, le nombre de ménages composés d'une seule personne a diminué. À l'inverse, le nombre de toutes les autres catégories de ménages (composés de plusieurs personnes) a augmenté (à des degrés divers) au cours de cette période **2-9**. En 2015, 42 % des ménages sont composés d'une seule personne, 22 % de deux personnes, 25 % de trois à quatre personnes et 11 % de cinq personnes et plus à Schaerbeek (contre respectivement 49 %, 21 %, 20 % et 10 % en 2005). La part de ménages d'une personne a donc diminué dans la commune entre 2005 et 2015, au profit des ménages composés de plusieurs personnes, en particulier de trois à quatre personnes. En outre, Schaerbeek fait partie des cinq communes dans lesquelles les parts des ménages de grande taille (cinq personnes ou plus) se situent parmi les plus élevées de la Région.

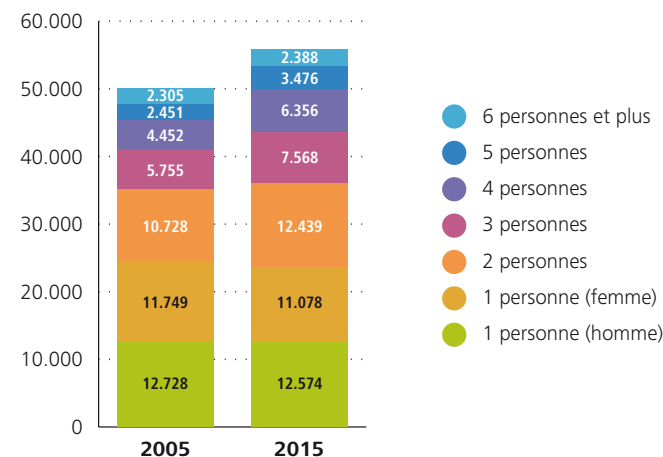
En corollaire, la **taille** moyenne des ménages privés est plus élevée à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale (2,33 contre 2,14 dans la Région).

Les couples avec enfants et – dans une moindre mesure – les familles monoparentales sont surreprésentés à Schaerbeek en comparaison avec la situation régionale, à l'inverse des couples sans enfants et des isolés **2-10**. Les hommes sont majoritaires parmi les personnes isolées à Schaerbeek (53 %, contre 50 % à l'échelle de la Région). Par ailleurs, dans la commune, 87 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes (une proportion similaire à celle de la Région)⁹.

⁹ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Schaerbeek, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

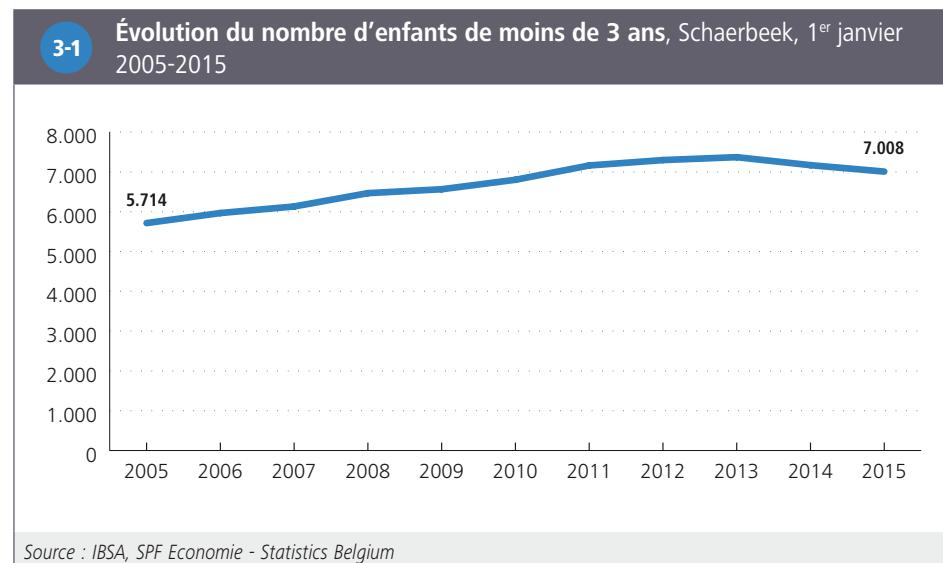
	Schaerbeek		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	23.537	42,1	252.404	46,5
Couples sans enfant	7.738	13,8	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	5.223	9,3	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	2.515	4,5	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	15.460	27,7	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	12.929	23,1	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	2.531	4,5	23.805	4,4
Familles monoparentales	7.211	12,9	62.690	11,6
Autres	1.933	3,5	17.130	3,2
Total	55.879	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

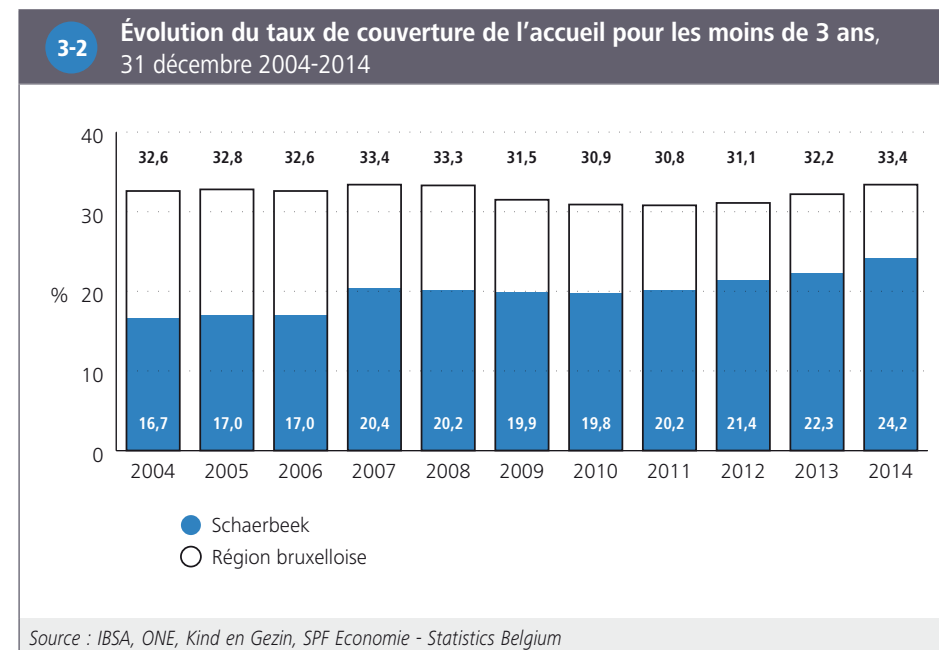
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Schaerbeek compte 7 008 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente plus de 5 % de la population totale (une proportion proche de celle de la Région bruxelloise). La proportion d'enfants de moins de 3 ans dans la population est en outre nettement plus élevée au nord-ouest de la commune qu'au sud-est. Entre 2005 et 2013, le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de façon importante dans la commune, pour ensuite baisser et se retrouver, en 2015, au même niveau qu'en 2011 **3-1**.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est faible à Schaerbeek, avec à peine une place pour quatre enfants de cet âge au 31 décembre 2014 (contre une pour trois au niveau régional). La situation s'est toutefois améliorée par rapport aux années précédentes, du fait de la création de places supplémentaires et, en fin de période, de la légère baisse du nombre d'enfants **3-2**.



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 1 694 places en milieu d'accueil à Schaerbeek ³⁻³. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (98 %), les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) étant relativement peu développés dans la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture n'est plus que de 15 % à Schaerbeek. Ainsi, on compte moins d'une place **accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour six enfants dans la commune.

3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Schaerbeek	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	1.655	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	39	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	1.694	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	24,2	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,5	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	67,9	70,8

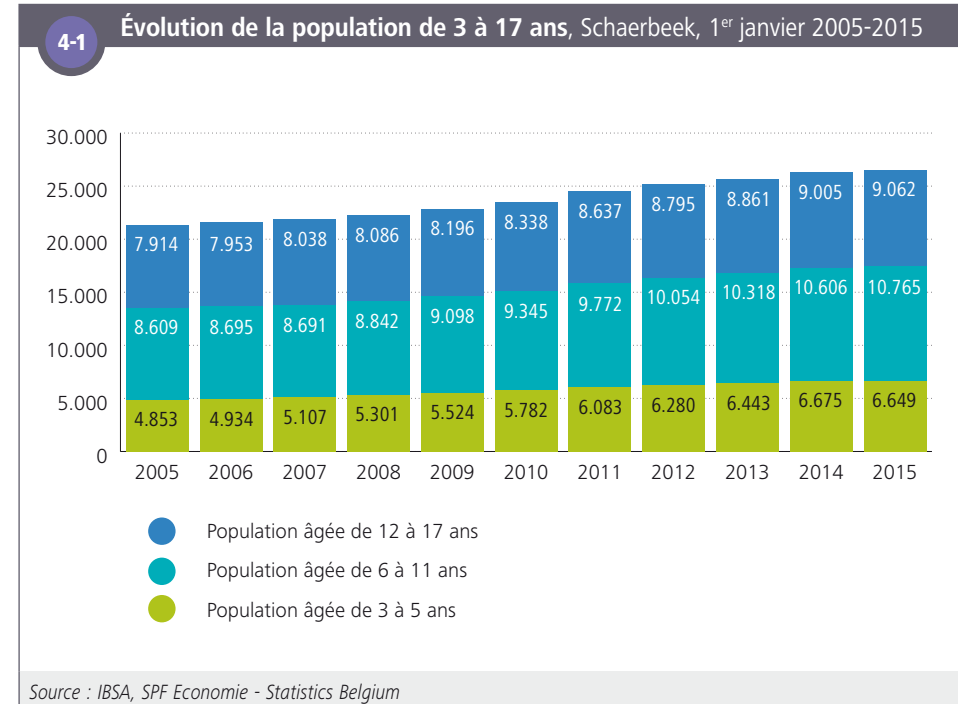
Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants et d'adolescents de 3 à 17 ans a augmenté de façon significative à Schaerbeek **4-1**. En 2015, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 5 %, 8 % et 7 % de la population. Ces parts sont légèrement supérieures à celles enregistrées à l'échelle de la Région.

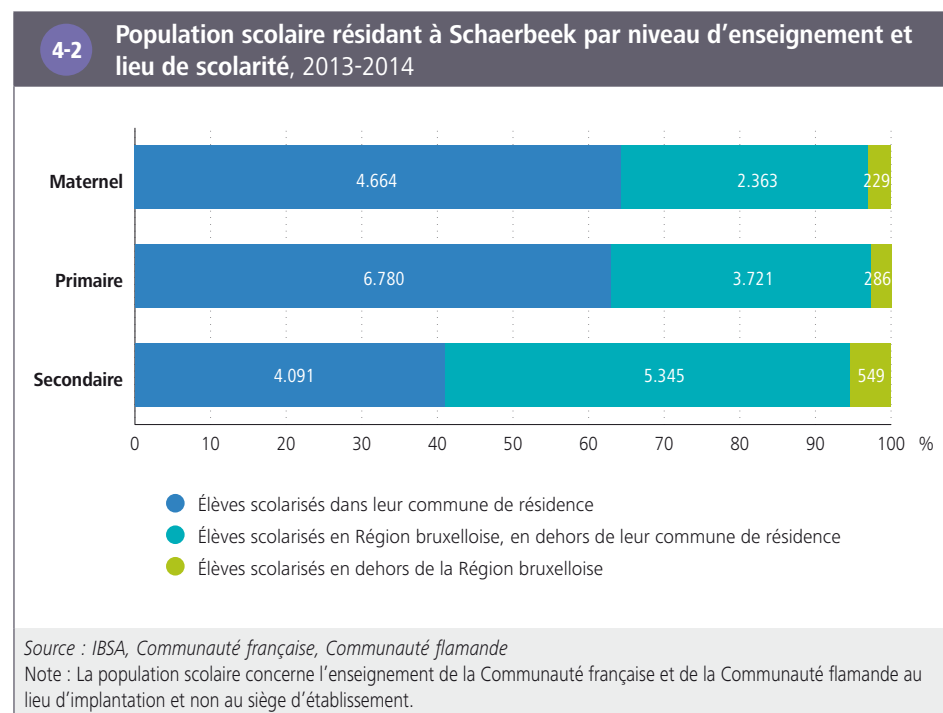
Notons que les chiffres de la figure **4-1** sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande¹⁰.



¹⁰ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres des figures 4-1 et 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 7 256, 10 787 et 9 967 **élèves** résidant à Schaerbeek sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)¹¹. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, plus de six sur dix fréquentent une école implantée à Schaerbeek, contre quatre sur dix parmi les élèves inscrits en secondaire **4-2**.



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Schaerbeek suivent un peu plus fréquemment la **filière** professionnelle et un peu moins la filière générale : 25 %, 17 % et 20 % des élèves schaerbeekois en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % des élèves à l'échelle régionale **4-3**. Au total (primaire et secondaire), la proportion d'élèves dans le spécialisé est équivalente Schaerbeek (4,5 %) et à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Schaerbeek		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	10.189	94,5	94,5
Primaire spécialisé	598	5,5	5,5
Primaire total	10.787	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	3.442	34,5	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	2.473	24,8	29,2
<i>Technique</i>	1.718	17,2	16,9
<i>Artistique</i>	52	0,5	0,4
<i>Professionnel</i>	1.950	19,6	16,1
Secondaire spécialisé	332	3,3	3,7
Secondaire total	9.967	100,0	100,0

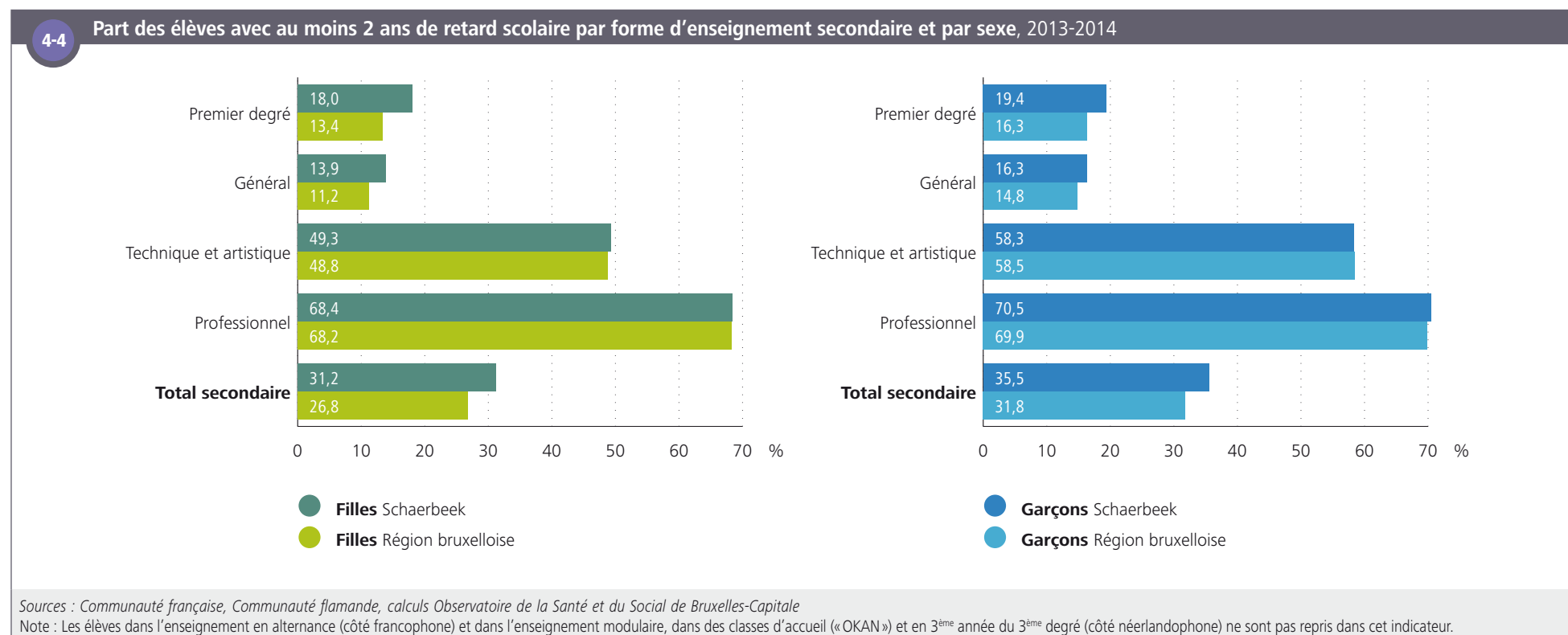
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

11 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle compte le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Les garçons sont en moyenne plus en retard que les filles, tant à Schaerbeek que dans la Région dans son ensemble.

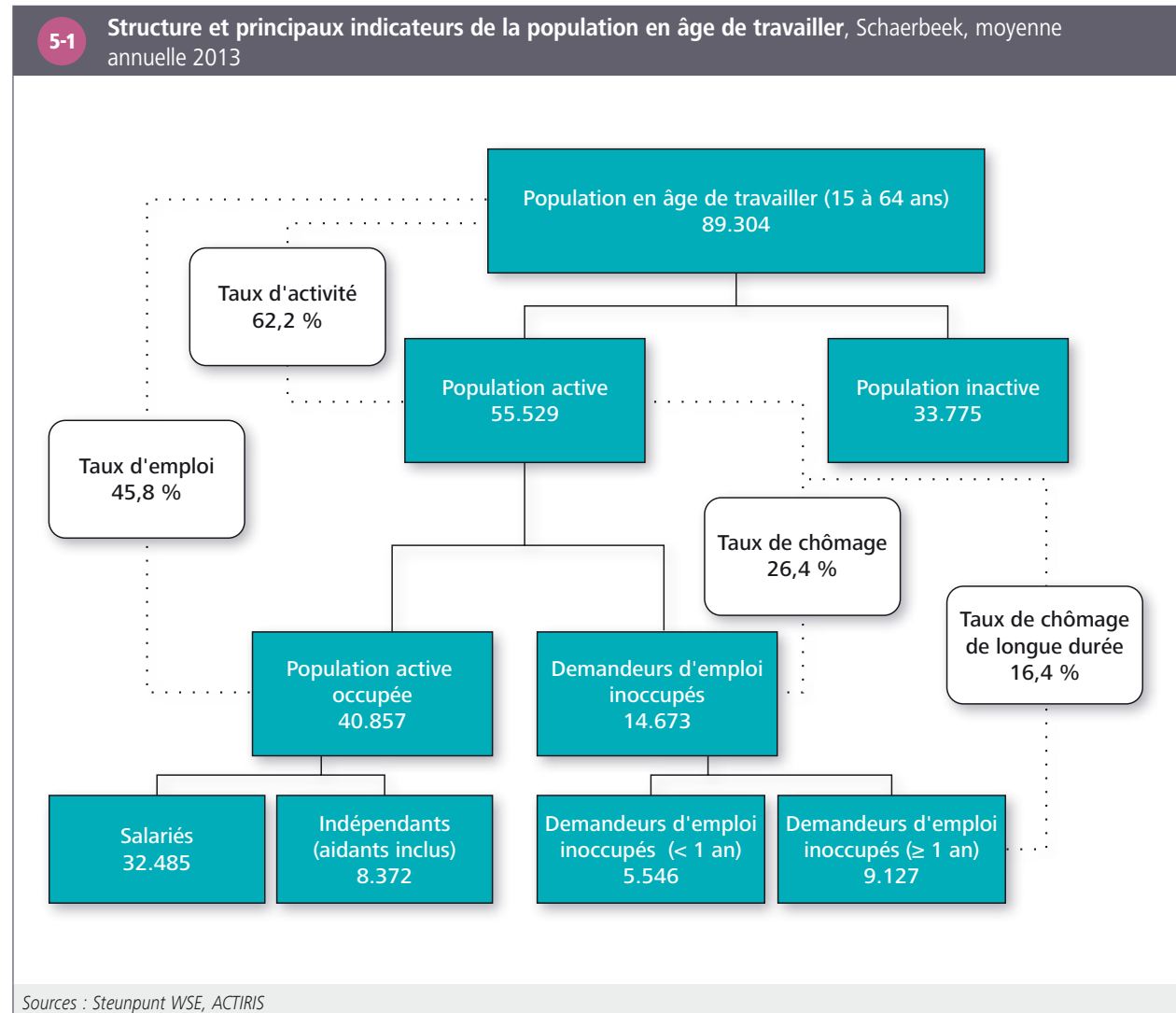
Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est plus importante à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale : dans la commune, 31 % des filles et 35 % des garçons qui suivent l'enseignement secondaire ont au moins deux ans de retard scolaire (contre 27 % et 32 % dans la Région). En comparaison avec la situation au niveau de la Région, le retard scolaire apparaît relativement important à Schaerbeek dès le premier degré, et également dans la filière générale. Les proportions d'élèves en retard scolaire dans les filières professionnelle et technique sont proches de celles de la Région ⁴⁻⁴.



5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 62 % des 89 304 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Schaerbeek. Parmi elles, moins de trois quarts sont en emploi (actif occupé) et plus d'un quart sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, plus de six sur dix le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹¹².

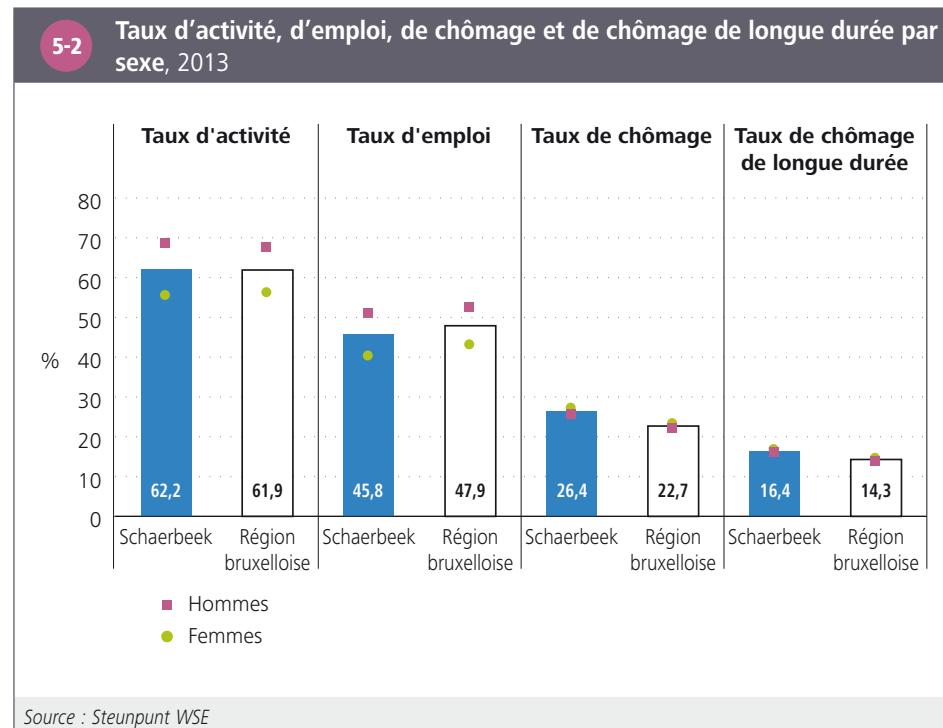


¹² Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** à Schaerbeek est légèrement plus élevé pour les hommes et légèrement plus bas pour les femmes. Au sein de la **population active**, l'accès à l'emploi apparaît plus difficile qu'au niveau de la Région : le **taux de chômage** (total et de longue durée¹³) est plus important dans la commune, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, le **taux d'emploi** est également plus bas qu'au niveau régional pour les deux sexes.

Les **inégalités de genre** en termes de **taux d'activité** et **d'emploi** apparaissent plus marquées à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale **5-2**.



13 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

Il faut souligner que la situation des Schaerbeekois sur le marché du travail varie de façon importante sur le territoire communal : le **taux de chômage** est plus de deux fois plus élevé au nord-ouest (Quartier Nord, Quartier Brabant, Chaussée de Haecht, Colignon) qu'au sud-est (Plasky, Porte de Tervueren, ...) **14**.

Le **taux d'activité** des personnes de 50 à 64 ans est plus bas à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale, à l'inverse de celui des jeunes (15-24 ans). Si le taux d'activité de ces derniers est plus élevé qu'au niveau régional, leur **taux de chômage** atteint près de 40 % dans la commune (contre 36 % à l'échelle régionale). De manière générale, les taux de chômage sont plus élevés à Schaerbeek quelle que soit la catégorie d'âge **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

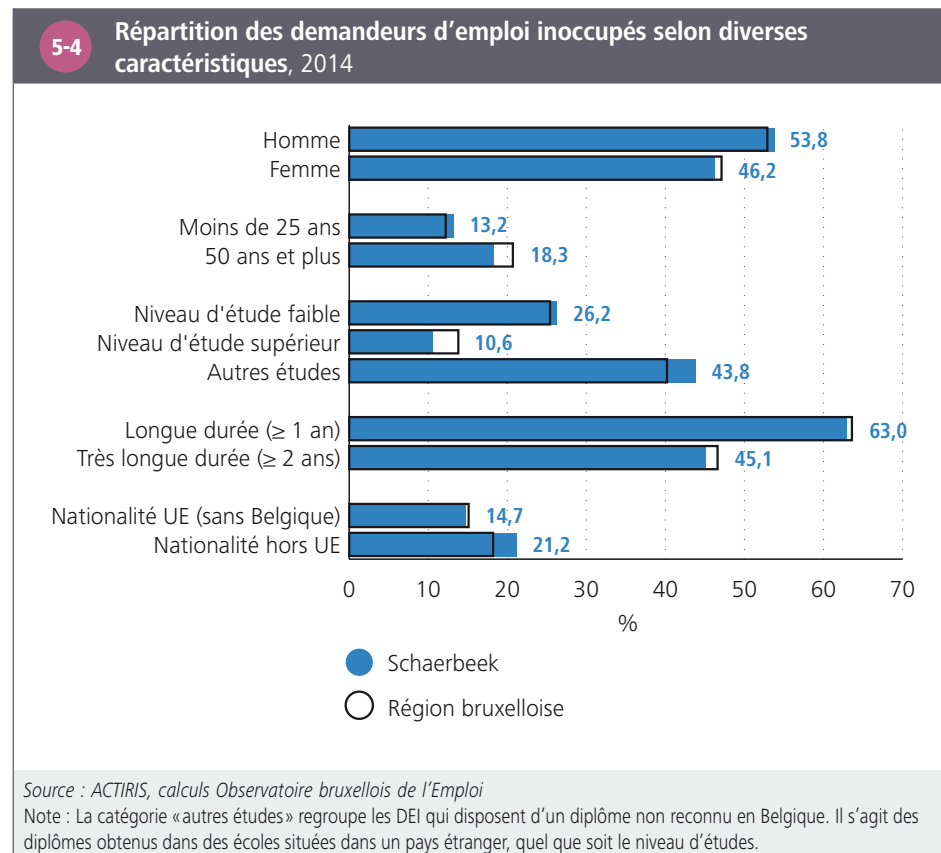
	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Schaerbeek	Région bruxelloise	Schaerbeek	Région bruxelloise	Schaerbeek	Région bruxelloise
15 à 24 ans	31,9	28,7	19,2	18,3	39,7	36,3
25 à 49 ans	73,4	73,1	55,1	57,1	24,9	21,9
50 à 64 ans	55,8	58,8	41,7	42,1	25,4	20,1
Total	62,2	61,9	45,8	47,9	26,4	22,7

Source : Steunpunt WSE

14 Voir Monitoring des quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

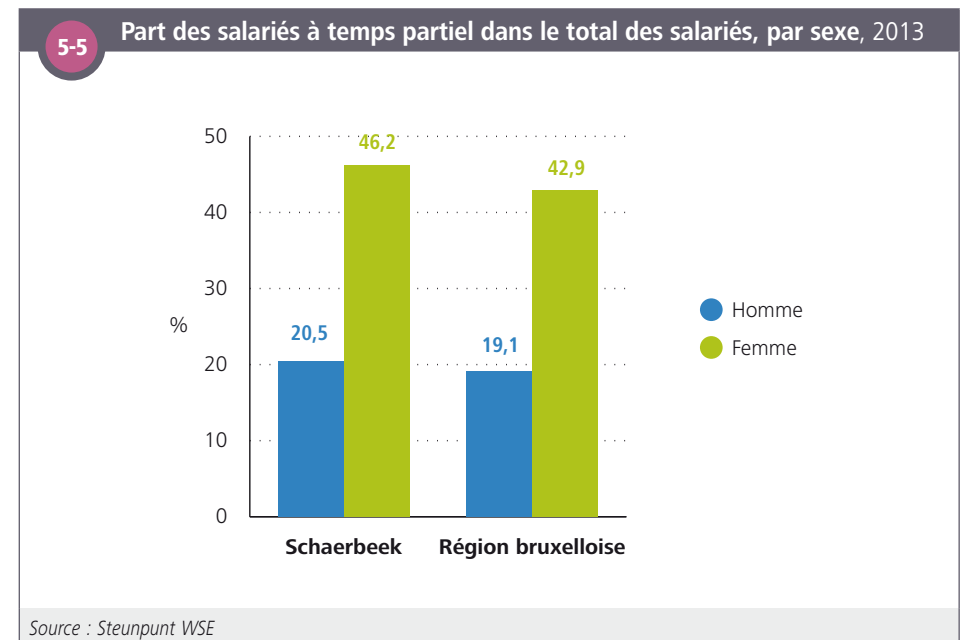
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) indique certaines différences à Schaerbeek et au niveau de la Région. À Schaerbeek, la proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique (« autres études ») est plus élevée qu'à l'échelle de la Région. Ce constat est lié avec la présence plus importante (en proportion) de ressortissants des pays hors Union européenne au sein des DEI de la commune. Les hommes et les personnes de moins de 50 ans sont en outre un peu plus représentés au sein des DEI schaerbeekois. Enfin, la proportion de DEI de longue durée est légèrement inférieure à celle de la Région **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Schaerbeek comme à l'échelle régionale, le **temps partiel** touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. La part des travailleurs à temps partiel apparaît en outre plus élevée à Schaerbeek qu'en Région bruxelloise : 20,5 % des hommes qui travaillent sont à temps partiel à Schaerbeek, et ce pourcentage atteint 46 % parmi les femmes (contre respectivement 19 % et 43 % dans la Région) **5-5**. Rappelons que les femmes de Schaerbeek présentent déjà un **taux d'emploi** relativement bas. La position des femmes schaerbeekaises sur le marché du travail apparaît donc relativement défavorable au vu de ces indicateurs.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 8 638 **indépendants** et 41 751 **salariés** travaillent à Schaerbeek (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 11 % des indépendants et 7 % des salariés de la Région.

Les postes de travail salarié à Schaerbeek sont majoritairement occupés par des hommes (52 %). Par ailleurs, la proportion de postes de fonctionnaires est nettement plus importante à Schaerbeek qu'à l'échelle de la Région (28 % contre 19 % en Région bruxelloise), à l'inverse tant de la proportion de postes d'ouvriers que d'employés **6-1**.

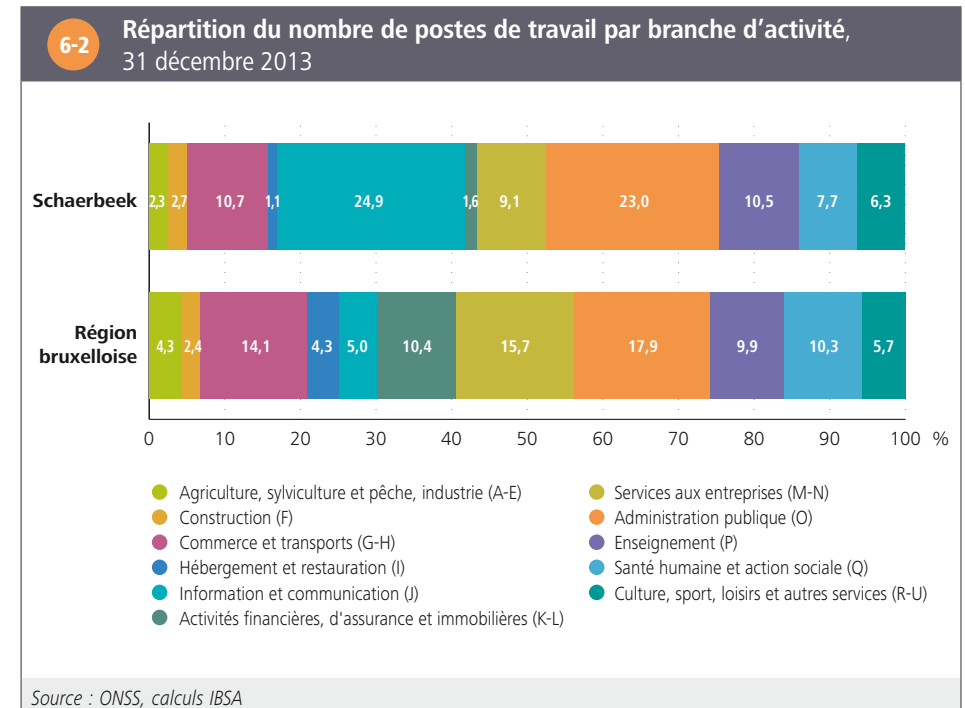
6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Schaerbeek	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	40.714	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	52,1	49,8
Femme	47,9	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	16,0	20,2
Employés	55,9	60,8
Fonctionnaires	28,0	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

La répartition des postes de travail par **branche d'activité** indique en effet un poids important du secteur de l'administration publique, qui concerne 23 % des postes à Schaerbeek (contre 18 % à l'échelle de la Région). Une partie du Quartier Nord se trouve sur le territoire communal et accueille notamment le SPF Finances. Par ailleurs, le secteur de l'information et de la communication constitue le premier secteur en matière de postes de travail dans la commune, avec un quart des postes (soit un poids cinq fois plus important qu'au niveau régional). Schaerbeek est de loin la commune qui compte

le plus grand nombre de postes dans ce secteur (plus de 10 000) en Région bruxelloise. En effet, d'importantes sociétés de télécommunications sont présentes sur le territoire communal, en particulier Proximus (anciennement Belgacom) qui compte plusieurs milliers d'employés. On retrouve également à Schaerbeek des entreprises de la radio et de la télévision telles que la VRT ou la RTBF.

Toujours en proportion du nombre total de postes, d'autres secteurs sont en revanche très peu présents dans la commune, comme celui de l'horeca et surtout celui des activités financières, d'assurance et immobilières **6-2**.



6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** présentées ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)¹⁵.

Au 31 décembre 2013, Schaerbeek compte 2 368 **unités locales d'établissement** sur son territoire (soit 7 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). La répartition par **taille** des établissements - envisagée sous l'angle du nombre de salariés - indique une légère surreprésentation des entreprises de petite taille (1 à 9 salariés) au contraire des entreprises comptant au minimum 10 salariés **6-3**.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Schaerbeek	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	2.368	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	80,8	78,2
10 à 49 salariés	15,1	16,6
50 à 199 salariés	3,1	3,8
200 salariés et plus	1,1	1,4
Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.		

Au 31 décembre 2014, 8 320 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Schaerbeek (soit 9 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **créations** d'entreprises a été similaire à Schaerbeek et au niveau régional entre 2010 et 2014 : en moyenne, 12 entreprises par an ont été créées pour 100 entreprises.

Le taux de **cessations** a lui aussi été du même ordre dans la commune et à l'échelle régionale (en moyenne, 8 cessations par an pour 100 entreprises).

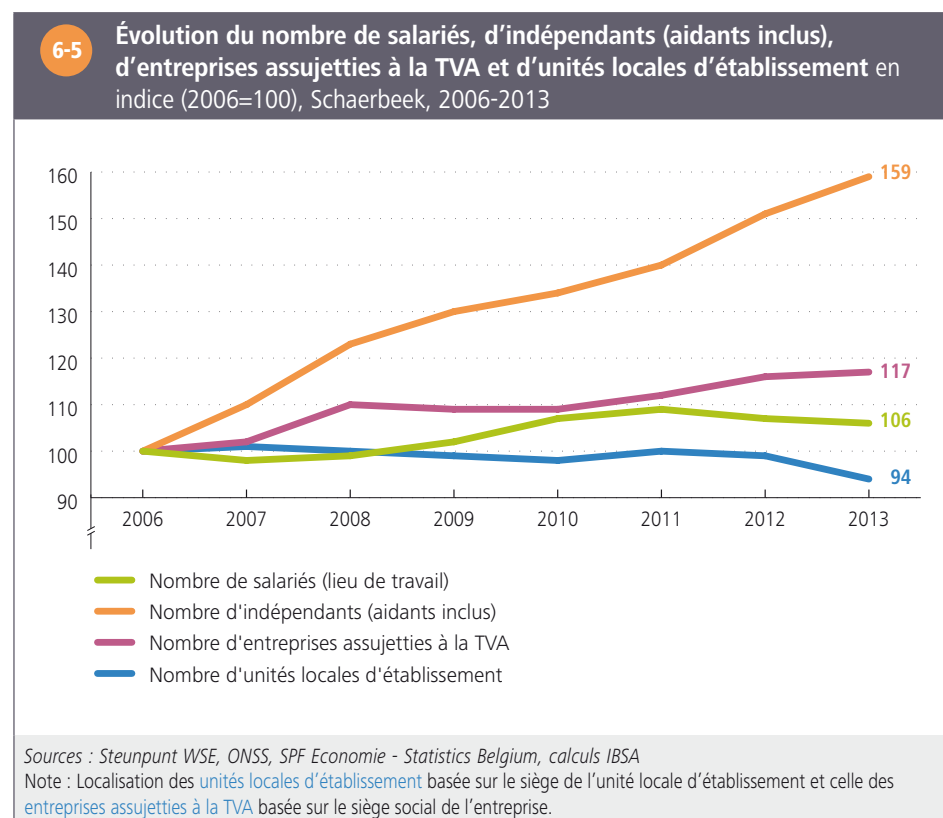
Le nombre de **faillites** d'entreprises (qui ne représentent qu'une partie des cessations) a par contre été, en proportion, moins élevé à Schaerbeek (1,9 entreprises sur 100) qu'à l'échelle régionale (2,6 sur 100) **6-4**. Ce constat est lié à la nature de l'activité économique dans la commune (moindre proportion de secteurs présentant des taux de faillites importants comme l'horeca), mais également à des taux de faillite par secteur moins élevés dans la commune qu'à l'échelle régionale.

6-4 Démographie d'entreprises		
	Schaerbeek	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	8.320	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	12,0	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	7,9	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	1,9	2,6
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.		

¹⁵ Le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités locales d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

À Schaerbeek, sur la période 2006-2013, le nombre d'indépendants a augmenté de 59 %, soit un rythme deux fois plus rapide qu'à l'échelle régionale. L'évolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA montre également une tendance à la hausse (+17 %) au cours de cette période. Le nombre d'unités locales d'établissement a quant à lui légèrement baissé dans la commune, tandis que le nombre de salariés a légèrement augmenté **6-5**.

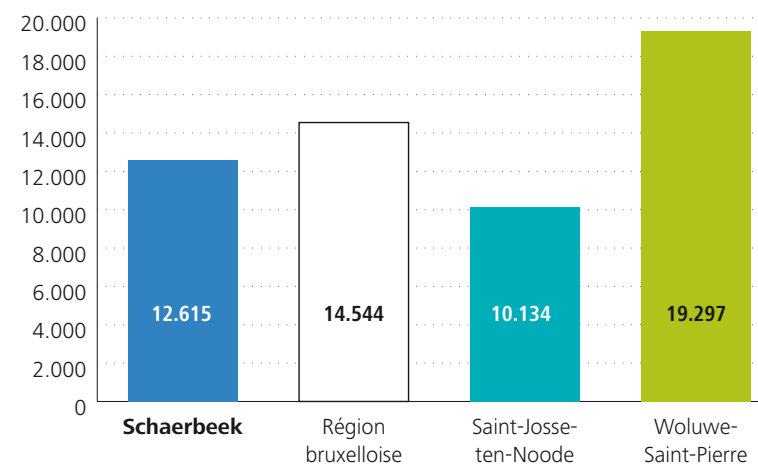


7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹⁶ en 2012 est de 12 615 euros à Schaerbeek, soit un montant 13 % en deçà de celui de la Région. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible en Région bruxelloise et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé ⁷⁻¹.

7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

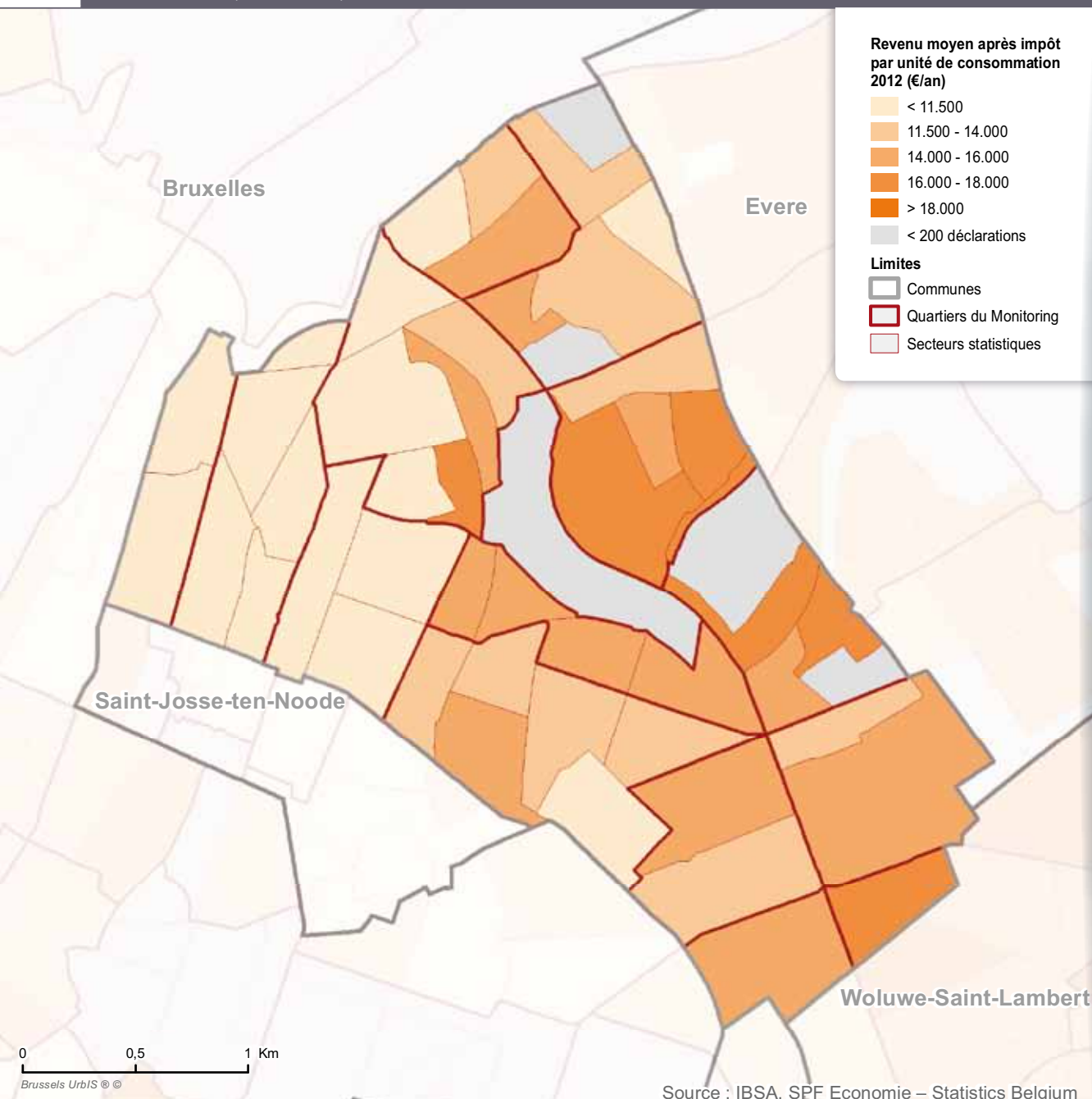


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹⁶ Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Schaerbeek, revenus 2012



Les **revenus moyens** varient de façon importante sur le territoire schaarbeekois 7-2. Sa situation, à cheval sur la **première** et la **deuxième couronne**, se traduit au niveau des revenus moyens, qui sont relativement plus bas au nord-ouest de la commune (**croissant pauvre**) qu'à l'est et au sud. Ainsi, ils sont inférieurs à 11 500 euros dans les **secteurs statistiques** des **quartiers Nord, Brabant, Chaussée de Haecht** et dans l'ouest du quartier Colignon. La plupart des secteurs statistiques où sont observés les revenus moyens les plus élevés - entre 16 000 et 18 000 euros - se situent quant à eux dans des quartiers de l'est de la commune (Terdelt, Gare Josaphat et Georges Henri). On note toutefois qu'il n'y a pas de secteurs statistiques à Schaerbeek dans lesquels le revenu moyen est supérieur à 18 000 euros.

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**¹⁷, apparaît légèrement moins important à Schaerbeek qu'en moyenne dans les 19 communes 7-3.

7-3

Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

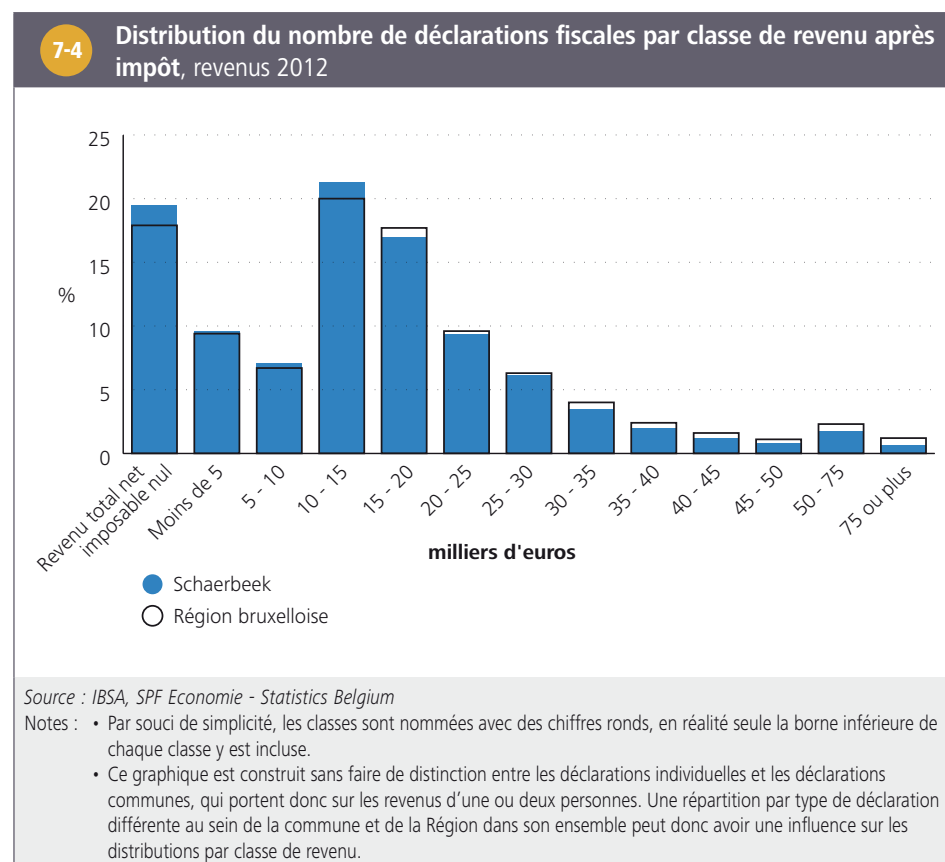
	Schaerbeek	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,44	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,37	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

17 Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

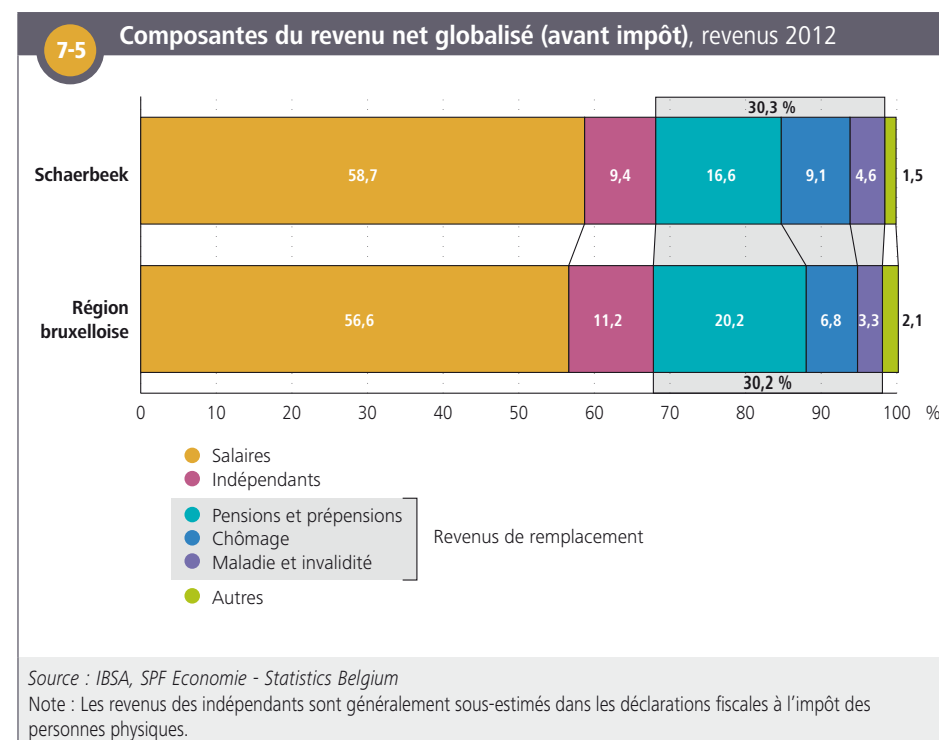
Les **déclarations** fiscales de revenus de 10 000 à 15 000 euros sont plus représentées à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale. À l'inverse, les déclarations de revenus de 15 000 à 20 000 euros et supérieurs à 30 000 euros sont sous-représentées dans la commune (en comparaison avec la Région). La sous-représentation se marque davantage au niveau des déclarations de revenus très élevés (75 000 euros ou plus) **7-4**.

La part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est plus importante à Schaerbeek qu'en Région bruxelloise. Ces déclarations concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le **revenu d'intégration sociale**), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.



Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹⁸.

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que la part des revenus fiscaux issus des salaires mais aussi celle des revenus issus des allocations de chômage et des indemnités de maladie et invalidité, sont plus élevées à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale. À l'inverse, les revenus issus du travail indépendant et des pensions représentent des parts du revenu total inférieures à celles correspondantes à l'échelle régionale **7-5**.



18 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹⁹.

De manière générale, le pourcentage de la population qui perçoit une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est plus important à Schaerbeek qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, quelle que soit la catégorie d'âge.

Parmi la population schaerbeekoise d'âge actif (18-64 ans), 7 % vit avec un **revenu d'intégration sociale** (RIS) ou **équivalent** (ERIS), 14,5 % perçoit une allocation de chômage ou d'insertion, 4 % une indemnité d'invalidité et 2 % une allocation aux personnes handicapées.

Au sein des jeunes (18-24 ans), un Schaerbeekois sur sept vit avec un RIS ou un ERIS (contre un sur dix en Région bruxelloise). En outre, 9 % des jeunes schaerbeekois perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion.

Enfin, près d'une personne âgée (65 ans et plus) sur sept vit avec la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) à Schaerbeek (contre environ une sur dix à l'échelle régionale), et 8 % des personnes de cet âge perçoivent une allocation aux personnes handicapées (contre 6,5 % dans la Région) **7-6**.

7-6

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Schaerbeek		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	12.089	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.692	14,0	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	1.037	8,6	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	85.201	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	5.618	6,6	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	12.320	14,5	12,9
Indemnités d'invalidité ²	3.653	4,3	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	1.647	1,9	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	12.948	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	1.779	13,7	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	1.019	7,9	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

19 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

L'**évolution** des parts des bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population (18-64 ans) à Schaerbeek entre 2005 et 2014 suit une tendance relativement proche de celle observée à l'échelle régionale²⁰ 7-7. La part des bénéficiaires du **RIS** a toutefois augmenté de façon plus importante à Schaerbeek, ce qui résulte en un écart plus marqué en 2014 qu'en 2005 entre la Région et la commune pour cet indicateur.

Par ailleurs, jusqu'en 2012, la part des bénéficiaires de l'**ERIS** a également augmenté de façon plus importante à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale. Entre 2012 et 2014, une baisse importante du nombre de bénéficiaires de l'ERIS est observée, rapportant leur part dans la population (18-64 ans) à leur niveau observé en 2010, tant à Schaerbeek qu'à l'échelle de la Région. Cette tendance s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période (2013-2014) une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

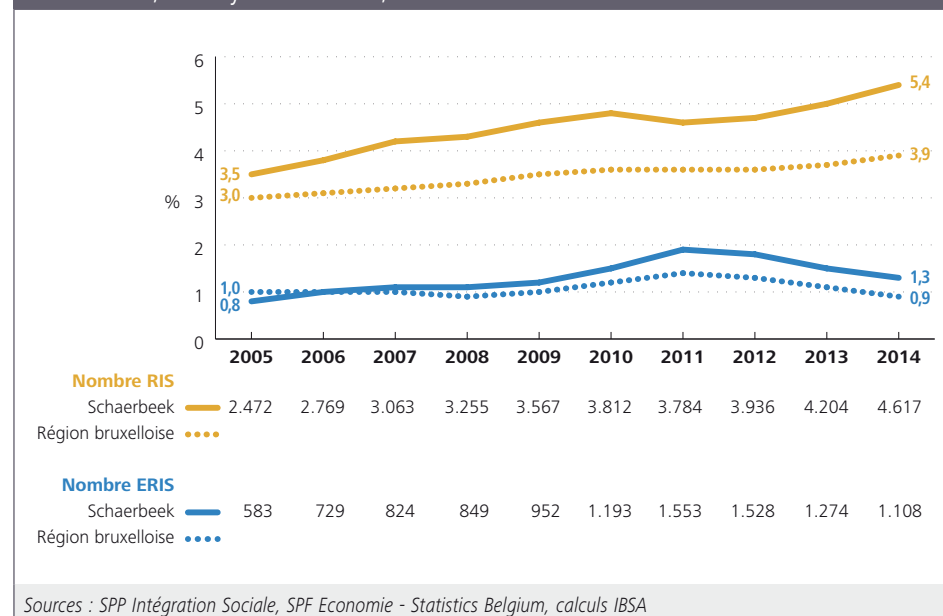
7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 40 716 personnes ont droit à une intervention majorée à Schaerbeek en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 31 % de la population (contre 26 % au niveau régional). Les pourcentages de bénéficiaires sont supérieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge. Pour les plus âgés (65 ans et plus), la différence se marque davantage : 38 % ont le statut BIM à Schaerbeek (contre 30 % à l'échelle régionale) 7-8.

7-7

Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



7-8

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Schaerbeek			Région bruxelloise					
	Nombre de bénéficiaires ¹		Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population	Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	6.620	6.501	13.121	38,8	39,6	39,2	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	1.879	2.044	3.923	32,5	33,4	33,0	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	8.546	10.220	18.766	23,4	28,2	25,8	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	1.962	2.944	4.906	36,1	39,2	37,9	26,4	32,1	29,8
Total	19.007	21.709	40.716	29,3	32,8	31,1	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

20 L'évolution dans la commune de Schaerbeek influence en partie celle de la Région étant donné que le nombre de bénéficiaires du RIS et de l'ERIS représente 16 % du nombre total de bénéficiaires dans la Région.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. En 2011 et 2012, la commune affichait un résultat ordinaire en déficit, ce qui a entraîné un résultat cumulé négatif pour les comptes de 2012 et 2013 (ce qui n'était pas le cas les années précédentes). Schaerbeek fait partie des dix communes sous contrat d'assainissement de leurs finances avec la Région en 2015 et reçoit dans ce cadre un prêt de la part du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC)²¹.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Schaerbeek étaient inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble, tout comme les dépenses d'investissement par habitant. Par ailleurs, la **dette** par habitant à Schaerbeek est moins élevée qu'au niveau des 19 communes **8-1**. À noter que le montant de la dette auprès du FRBRTC constitue une part importante de la dette totale de la commune (en 2013, elle représente 32 % de la dette totale de Schaerbeek, contre 15 % pour les 19 communes).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Schaerbeek	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.325	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.347	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	927	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	205	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
 Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

21 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. En 2013, à Schaerbeek, ce ratio est supérieur à l'unité (1,77), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes de court terme (à un an au plus) sans pour autant se trouver dans une situation confortable.

Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 59 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation un peu moins favorable qu'en moyenne pour les 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

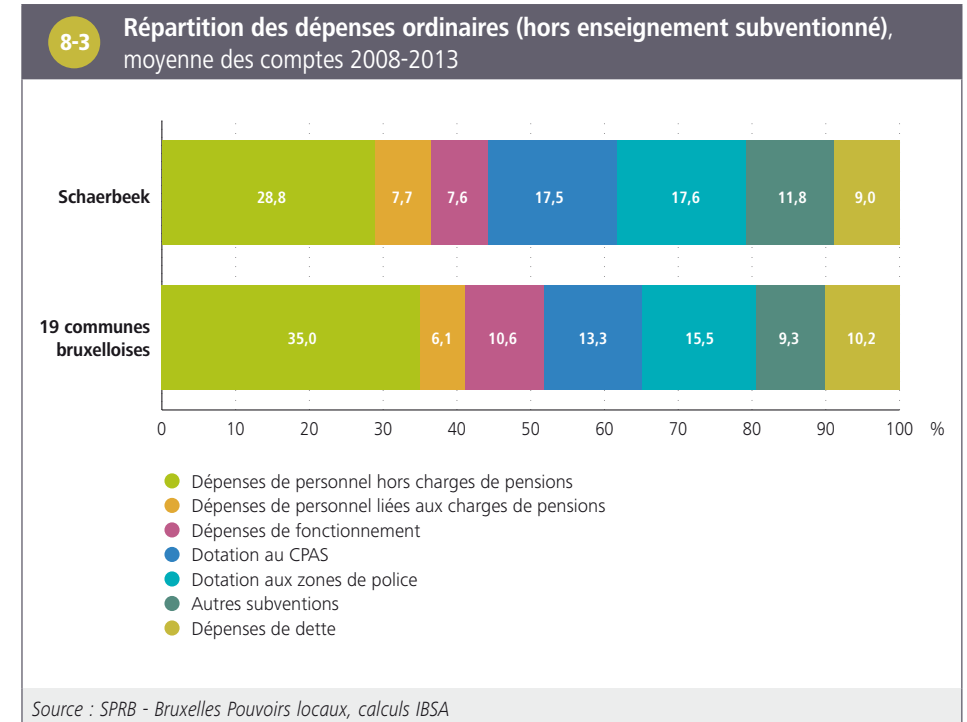
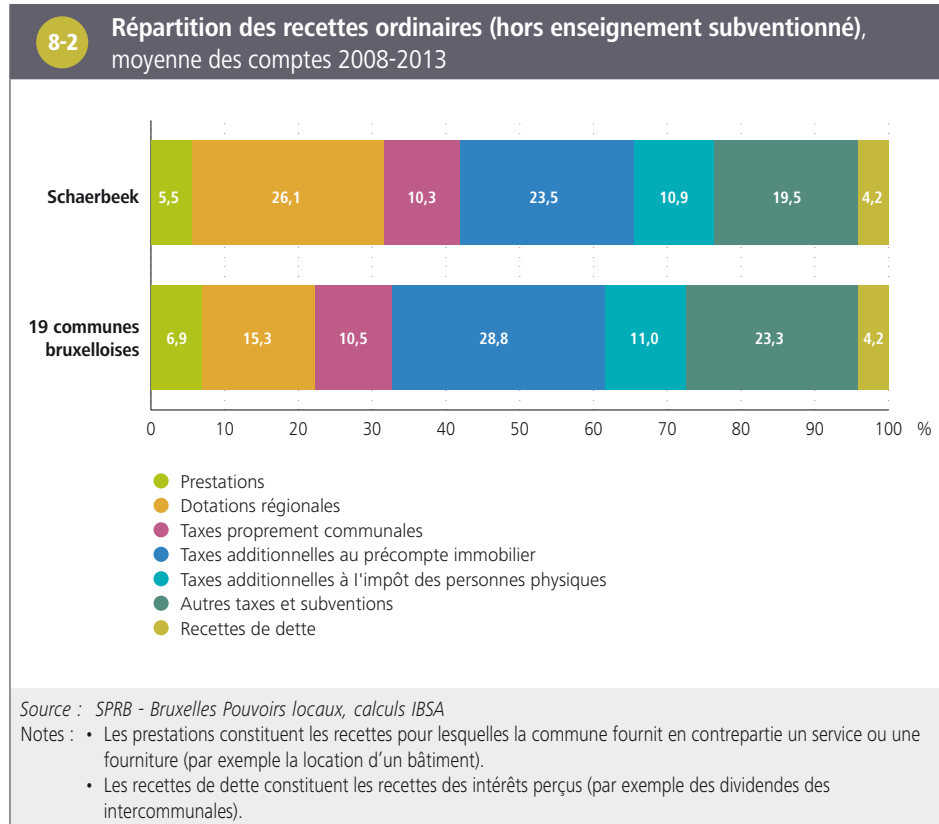
La première source de recettes à Schaerbeek provient des **dotations** régionales. En moyenne des comptes de 2008-2013, elles représentent plus d'un quart des recettes de la commune, soit une proportion supérieure à celle des 19 communes considérées ensemble **8-2**. Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires du RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'impôt des personnes physiques (rôle de compensation)²².

Les recettes issues des additionnels au **précompte immobilier** représentent également une source importante de revenus pour la commune, bien que leur part dans les recettes totales (près d'un quart) soit moins élevée que celle des 19 communes considérées ensemble. Schaerbeek indique un rendement du précompte immobilier par habitant inférieur à la moyenne des 19 communes, et ce malgré un taux supérieur à la moyenne. Celui-ci a par ailleurs été relevé en 2013.

22 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

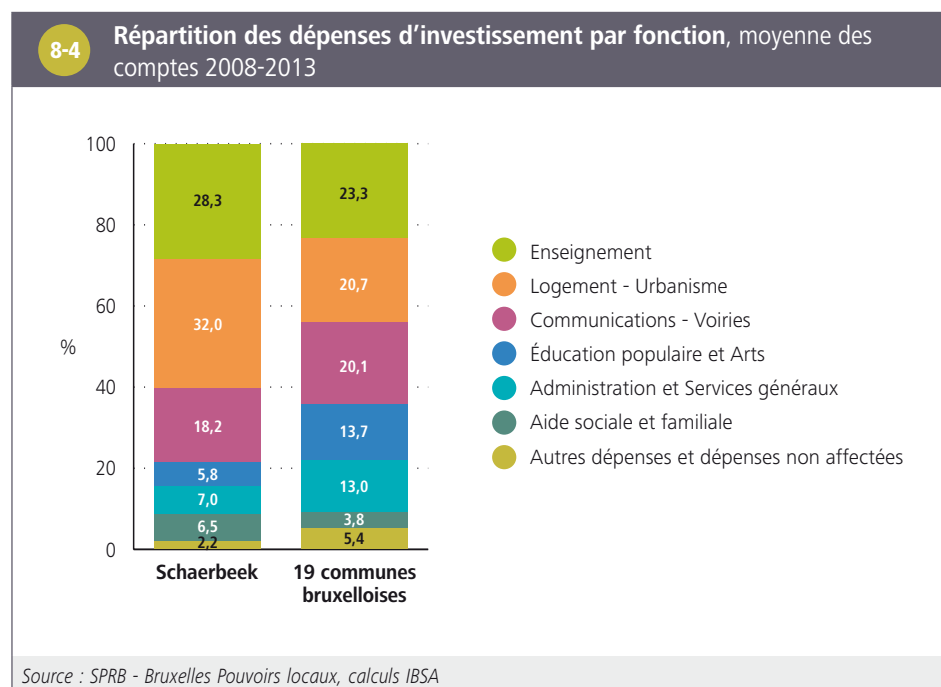
La part des recettes issues des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans les recettes totales est identique à Schaerbeek et dans les 19 communes considérées ensemble, mais le rendement par habitant des additionnels à l'IPP est relativement faible en comparaison avec la moyenne des communes bruxelloises.

Sur la période 2008-2013, en moyenne, 37 % des **dépenses** de la commune de Schaerbeek sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes **8-3**. Les dépenses de transferts liées à la dotation au CPAS et aux zones de police sont, en proportion des dépenses totales, plus importantes à Schaerbeek que dans les 19 communes considérées ensemble.



8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, près d'un tiers des investissements communaux ont concerné le domaine du logement et de l'urbanisme (une proportion supérieure à celle des 19 communes considérées ensemble). Le domaine de l'enseignement a lui aussi fait l'objet d'investissements importants (28 % des investissements communaux), suivi du domaine des communications et voiries (18 %) 8-4.



9. LOGEMENT

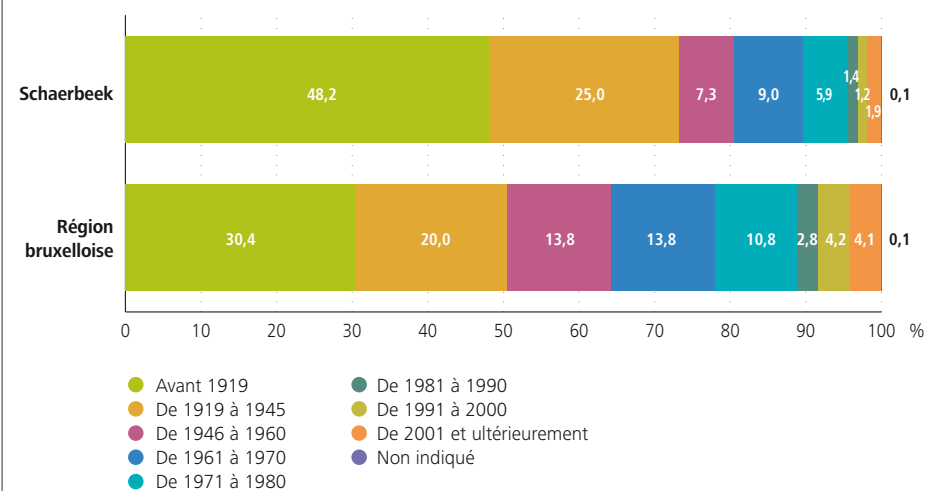
Au 1^{er} janvier 2014, 19 240 bâtiments et 60 749 logements sont recensés à Schaerbeek, dont 2 255 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Schaerbeek est une commune qui se situe à cheval sur la [première](#) et la [deuxième couronne](#). Ainsi, une part importante du bâti y est ancienne. Sur base des données concernant les [logements classiques](#) du Censur 2011, les logements très anciens - construits avant 1919 - représentent 48 % des logements de la commune, soit une proportion nettement plus élevée qu'au niveau régional (30 %). En outre, un quart des logements de la commune ont été construits entre 1919 et 1945 (contre un cinquième au niveau régional) **9-1**.

9-1

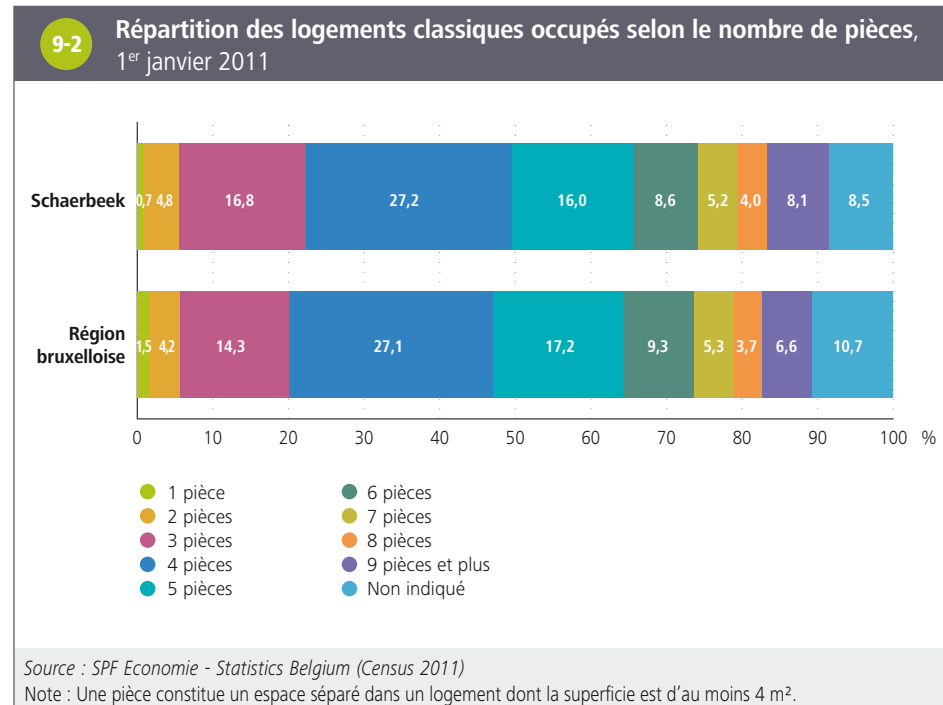
Répartition des logements classiques selon la période de construction, 1^{er} janvier 2011



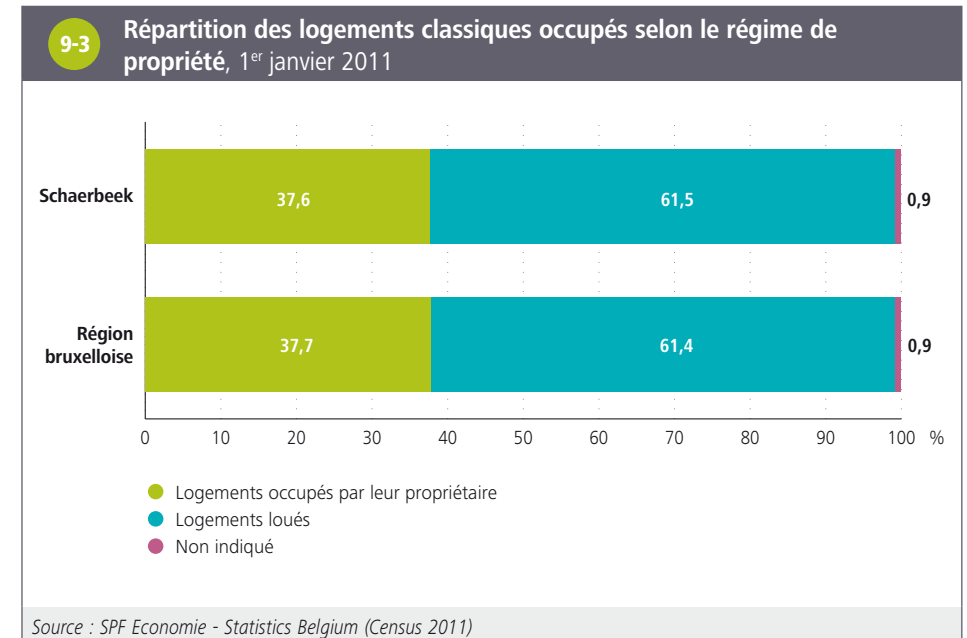
Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Concernant le **nombre de pièces**, 22 % des logements à Schaerbeek comptent une à 3 pièces, 27 % comptent 4 pièces, 30 % comptent 5 à 7 pièces et 12 % comptent 8 pièces et plus. Les logements de très grande taille (8 pièces et plus) et de 2 à 3 pièces sont légèrement surreprésentés par rapport à la situation à l'échelle régionale, à l'inverse des logements de très petite taille (une pièce) et de 5 à 7 pièces **9-2**.



Toujours sur base des données du Census 2011, il apparaît que 61,5 % des logements à Schaerbeek sont occupés par des **locataires** (une proportion identique à celle de la Région) **9-3**.



9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune de Schaerbeek compte 2 255 logements sociaux sur son territoire (soit 34 de plus qu'en 2005). Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est faible à Schaerbeek : on y recense 4 logements sociaux pour 100 ménages (contre 7 pour 100 au niveau régional) **9-4**.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une **demande** de logement social atteint 9 % à Schaerbeek (contre 7 % à l'échelle de la Région)²³.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Schaerbeek	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	2.255	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	4,0	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, en moyenne et en gardant à l'esprit les différences de caractéristiques des logements, les **loyers et le prix de l'immobilier** sont plus bas à Schaerbeek en comparaison avec la situation au niveau de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 662 euros, contre 732 euros en Région bruxelloise. Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios est de 185 900 d'euros, contre 224 800 euros à l'échelle régionale **9-5**.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Schaerbeek	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	662	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	319,5	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	185,9	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

23 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

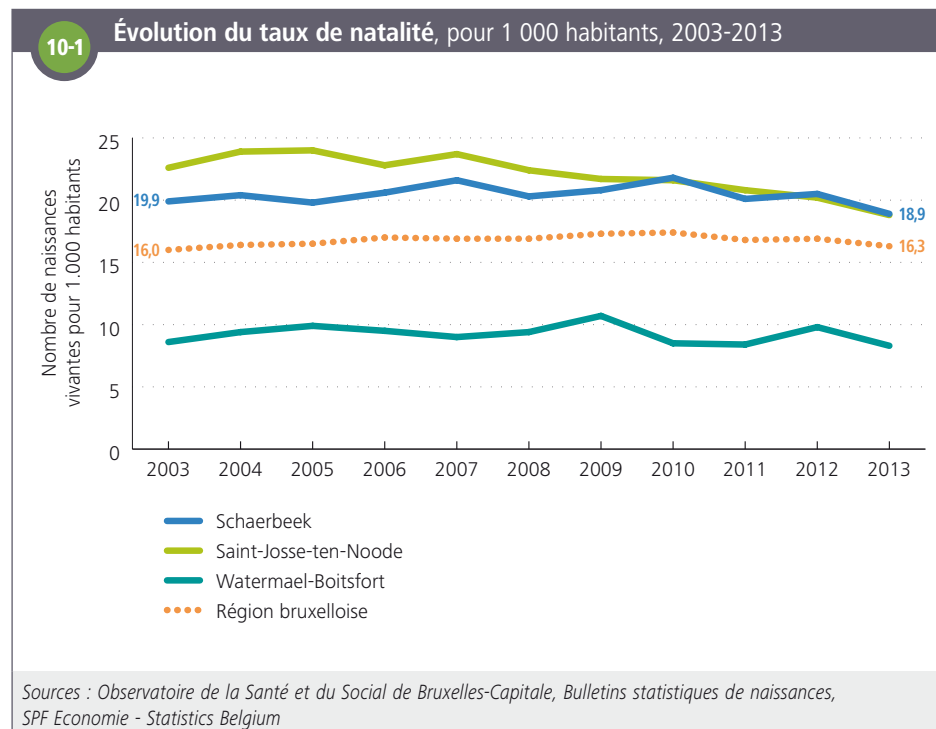
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 2 473 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Schaerbeekois selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 51 naissances vivantes de plus que les données de [population officielle](#). Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle²⁴.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances a augmenté à Schaerbeek (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer), mais le taux de natalité a très légèrement diminué ¹⁰⁻¹. Sur toute la période, le [taux de natalité](#) à Schaerbeek est supérieur à celui de la Région. En 2014, l'[indice conjoncturel de fécondité](#) dans la commune (2,1) est proche de celui de la Région (1,9)²⁵. Le taux de natalité plus élevé à Schaerbeek s'explique donc par une plus grande proportion de femmes en âge de procréer dans la commune en comparaison avec l'échelle régionale.

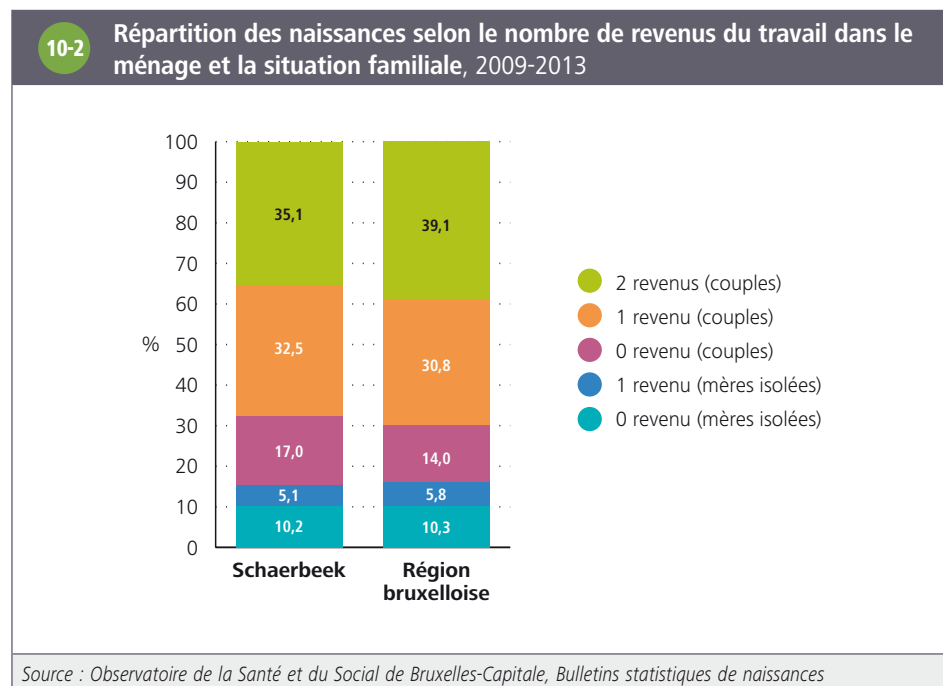


²⁴ Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e)* ; Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²⁵ Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Étant donné la situation socioéconomique défavorable d'un certain nombre de familles dans la commune, le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est légèrement plus élevé à Schaerbeek (27 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %) **10-2**. En outre, 38 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu et 15 % des enfants naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) à Schaerbeek (des pourcentages proches de ceux de la Région).



À Schaerbeek, la moitié des femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013 ne sont pas de **nationalité** belge (une proportion similaire à celle de la Région) et 77 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre 74 % dans la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (50 % des femmes), marocaine (10,5 %), polonaise (4,0 %), turque (4,0 %) et roumaine (3,7 %). Entre 2003 et 2013, les parts des mères de nationalité polonaise et roumaine ont connu les plus fortes progressions (elles représentaient respectivement 2,8 % et 1,5 % des femmes qui ont accouché en 2003).

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont, en proportion, légèrement plus représentées à Schaerbeek (2,7 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) **10-3**. Cela s'explique par un **taux de fécondité** des 15-19 ans plus élevé (1,9 % contre 1,4 % au niveau de la Région) et par une proportion de femmes dans cette tranche d'âge dans la population plus importante dans la commune qu'au niveau régional. Par ailleurs, les **mères âgées** sont proportionnellement moins représentées (4,0 % contre 4,9 % pour la Région) en raison d'une part moins importante de femmes de 40-49 ans dans la population schaerbeekoise - le taux de fécondité des 40-49 ans ne différant pas de celui de la Région. Les différences entre Schaerbeek et la Région relatives aux autres indicateurs de **santé materno-infantile** présentés ci-dessous n'apparaissent pas statistiquement significatives.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Schaerbeek		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	479	3,7	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	916	7,2	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	1261	9,9	9,9
Mères < 20 ans	341	2,7	2,2
Mères ≥ 40 ans	508	4,0	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Schaerbeek, les taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile sont légèrement plus élevés mais les différences avec la Région ne sont pas statistiquement significatives **10-4**.

10-4	Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
		Schaerbeek		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	108	8,4	7,8	
Mortalité infantile	45	3,5	3,0	
Mortalité foeto-infantile	136	10,5	9,4	

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

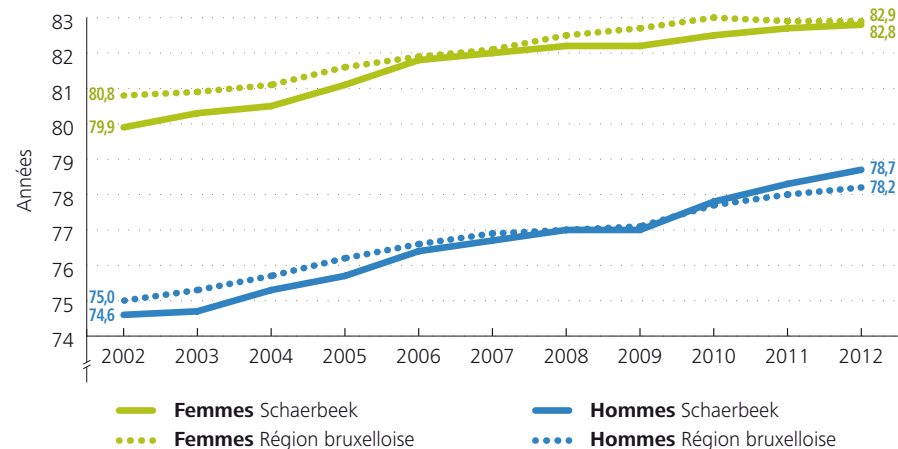
10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

À Schaerbeek, l'espérance de vie de 2012²⁶ des femmes est de 82,8 ans et celle des hommes de 78,7 ans, soit proches de celles observées à l'échelle de la Région. Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Schaerbeek qu'en Région bruxelloise **10-5**.

10-5

Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe, moyennes mobiles sur trois ans¹, 2002-2012



Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : [1] La moyenne mobile sur trois ans est calculée, pour 2002 par exemple, comme suit : (espérance de vie en 2001 + espérance de vie en 2002 + espérance de vie en 2003) / 3

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Schaerbeek, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 299 pour 100 000 hommes et de 200 pour 100 000 femmes **10-6**. Après standardisation pour l'âge, ces taux ne diffèrent pas significativement de ceux observés à l'échelle de la Région. En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux maladies infectieuses et parasitaires est plus importante chez les femmes schaerbeekaises.

26 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

10-6

Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Schaerbeek et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	895	298,5	-3 %	598	200,0	+4 %
Maladies infectieuses et parasitaires	28	9,3	-2 %	32	10,7	+60 %
Tumeurs	315	105,1	+0 %	234	78,3	-2 %
<i>Tumeur côlon</i>	27	9,0	+39 %	14	-	-
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	100	33,4	-4 %	41	13,7	-15 %
<i>Tumeur sein</i>	0	-	-	49	16,4	-11 %
<i>Tumeur tissus lymphatiques</i>	32	10,7	+40 %	14	-	-
Maladies endocriniennes et nutritionnelles	22	7,3	+1 %	20	6,7	+28 %
Troubles mentaux et du comportement	24	8,0	+43 %	7	2,3	-17 %
Maladies de l'appareil circulatoire	164	54,7	-8 %	95	31,8	+9 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	68	22,7	-15 %	29	9,7	+5 %
<i>Autres cardiopathies</i>	43	14,3	+11 %	15	-	-
<i>Maladies cérébrovasculaires</i>	31	10,3	-5 %	31	10,4	+30 %
Maladies de l'appareil respiratoire	61	20,3	-10 %	49	16,4	+20 %
<i>Maladies chroniques des voies respiratoires</i>	38	12,7	-5 %	29	9,7	+23 %
Maladies de l'appareil digestif	48	16,0	-12 %	30	10,0	-2 %
<i>Maladies chroniques du foie</i>	23	7,7	-23 %	11	-	-
Symptômes et états morbides mal définis	53	17,7	+28 %	24	8,0	+17 %
<i>Causes inconnues ou non précisées</i>	23	7,7	+15 %	10	-	-
Causes externes	117	39,0	-14 %	60	20,1	-5 %
<i>Suicides²</i>	41	13,7	-8 %	15	-	-
<i>Événements dont l'intention n'est pas déterminée</i>	27	9,0	-13 %	15	-	-

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

[2] Le nombre de décès par suicide est sous-estimé ; un certain nombre d'entre eux sont enregistrés comme événements dont l'intention n'est pas déterminée.

• Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.

• Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Schaerbeek, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée du cancer du sein chez la femme est plus faible qu'au niveau de la Région **10-7**. L'incidence des autres types de cancers qui figurent sur le tableau n'est pas significativement différente de celle de la Région.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Schaerbeek, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est inférieure à celle de la Région. En revanche, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est légèrement plus élevée qu'à l'échelle régionale²⁷ **10-8**. La couverture totale est, dans la commune comme dans la Région, inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Schaerbeek (51 %) est légèrement inférieur à celui de la Région bruxelloise (53 %)²⁸.

²⁷ Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²⁸ Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

10-7

Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Schaerbeek et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	217	89,4	+6 %
Poumon-bronches	139	57,2	-6 %
Côlon	113	46,5	-6 %
Femmes			
Sein	307	122,8	-12 %
Côlon	95	38,0	-11 %
Poumon-bronches	84	33,6	+12 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10-8

Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

	Schaerbeek	Région bruxelloise
Mammothest	11,5 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammothest	48,1 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONP	Office national des Pensions
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONSS	Office national de sécurité sociale
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	RER	Réseau Express Régional
COCOM	Commission Communautaire Commune	RIS	Revenu d'intégration sociale
CPAS	Centre public d'action sociale	RTBF	Radio Télévision Belge Francophone
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SPF	Service public fédéral
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPP	Service public fédéral de programmation
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	SPRB	Service public régional de Bruxelles
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	UE	Union Européenne
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroep
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
IPP	Impôt des personnes physiques		
MENA	Mineur étranger non accompagné		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance		
ONEM	Office National de l'Emploi		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Schaerbeek

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be